Université Med Khider-Biskra

Faculté des lettres et des langues

Département es lettres et des langues étrangères

Filière de français

Cours Adressé aux étudiants de Master 2, option Sciences du langage

Enonciation et polyphonie

Préparé par Chafika FEMMAM, Maître de Conférences

Année Universitaire 2019/2020

Objectifs

Ce cours s'adresse aux étudiants de 2ème année Master, Sciences du langage. Il vise à :

1- Mettre en exergue le passage de la linguistique de la langue à celle du discours.
2- Rappeler les fondements des linguistiques énonciatives.
3- Rappeler les origines oubliées de la pragmatique intégrée et ses rapports, d'un côté, avec la philosophie du langage, et de l'autre, avec la linguistique benvenitienne.
4- Sensibiliser les étudiants à la nature dialogique intrinsèque de tout discours,
5- Les initier à la théorie polyphonique,
6- Leur permettre de se rendre compte de la souplesse de la notion qui fait d'elle un objet dans diverses disciplines,
7- Leur permettre d'analyser, à la lumière de cette théorie, tous les types de discours (littéraire, journalistique, publicitaire ou politique,…)

Introduction

Dans le présent cours intitulé « Enonciation et polyphonie », nous nous efforcerons dans un premier temps de rappeler le passage de la linguistique d'une étude de la langue à celle de la parole. Par la suite, nous aborderons les principales théories qui ont inspiré le fondateur de la polyphonie linguistique : il s'agit essentiellement des linguistiques énonciatives et de la théorie des actes de parole. Puis, nous tenterons de situer la polyphonie dans son cadre théorique, c'est-à-dire la linguistique énonciative et/ou « la sémantique pragmatique », Ensuite, nous rappellerons les origines littéraires de cette notion. Une fois ces assises théoriques abordées, nous nous intéresserons exhaustivement au travail de Ducrot et sa tentative de construire une théorie polyphonique en linguistique. Enfin nous convoquerons d'autres théories (la ScaPoLine et la praxématique) qui ont pris à leur compte cette notion, mais en retenant, pour la deuxième, le terme de « dialogisme ».

Nous terminerons ce cours par l'étude de quelques exemples pratiques illustrant le fonctionnement des procédés polyphoniques : la négation, l'ironie, les chaines dialogiques et les échos dialogiques.

Une liste bibliographique exhaustive clôturera ce cours.

Première partie :

Enonciation

1- De la linguistique de la langue à la linguistique de la parole (du discours)

La linguistique comme étude scientifique de la langue a vu le jour au début du XXème siècle, et ce grâce aux travaux de Ferdinand De Saussure, qui ont été publiés après sa mort par ses disciples. Dans cette linguistique, il a été question d'étudier « la langue » comme objet homogène se prêtant mieux à l'étude scientifique. C'est dans cette perspective que la langue a été étudiée loin de toute contextualisation ou réalisation effective qui rendrait sa conception plus complexe. Certes cette théorie dite structuraliste a permis la conception de nombreux concepts clés qui ont été repris et développés par les sciences humaines, la sémiologie, les sciences de la communication. Mais ayant écarté ce qui donne vie à la langue, à savoir son actualisation dans des situations réelles, la linguistique structurale et post-structurale (distributionalisme, la grammaire générative et transformationnelle,…) ont prouvé leurs limites.

C'est dans ces circonstances qu'un besoin pressant de prendre en compte la langue comme moyen de communication réelle a donné naissance à une nouvelle génération de linguistiques. Nous en citons à titre d'exemple la linguistique énonciative, l'analyse de discours, la pragmatique, la sémantique textuelle, etc.

	Ecole linguistique	Notions clés	Fondateurs
	Structuralisme	- langue/parole - Les caractéristiques du signe,	F. De Saussure

		- Etude synchronique/étude diachronique - Axe paradigmatique.axe syntagmatique	
	Fonctionalisme	- La double articulation, - La phonologie : paire minimale, phonème, éléments suprasegmentaux), - Schéma de communication –les fonctions du langage	- A. Martinet - Troubetskoï - R. Jakobson
	Distributionalisme	- Analyse en constituants immédiats - - environnements distributionnels	L. Bloomfield Z. S. Harris
	Grammaire générative et transformationnelle	- Compétence/performance, - Structure profonde/structure de surface, - Transformation	N. Chomsky
	La linguistique textuelle	- Cohésion/cohérence, - Opérations de liage, - Séquence, - Types et prototypes textuels.	J.-M. Adam
	La linguistique énonciative	- Enoncé/énonciation, - Phrase/énoncé - Appareil formel, - Déictiques - Modalités/Subjectivité	E. Benveniste A. Culioli C. Kerbrat-Orecchioni
	La linguistique pragmatique	- Enonciation - Connaissances codiques/connaissances	O. Ducrot Ascombres

		encyclopédiques - Sens explicite/sens implicite	

Tableau n° 1 : Synthèse des principales théories linguistiques

2- L'énonciation et l'émergence des linguistiques énonciatives

Tout le début du XXème siècle était dominé par la perspective structuraliste initiée par F. De Saussure qui privilégiait la langue comme objet légitime d'une étude scientifique dont devait se préoccuper la linguistique. Le père fondateur de la linguistique moderne avait annoncé une éventuelle étude qui s'occuperait de la parole comme phénomène individuelle et hétérogène, mais il l'avait aussitôt écartée à cause de son caractère non homogène et différent d'une personne à l'autre. Il avait affirmé qu'on pouvait désigner les deux types d'étude par le terme «linguistique » : une linguistique proprement dite, qualifiée d'interne s'occuperait de la langue comme un système régi de l'intérieur par des relations de différentiation et d'opposition, et une autre secondaire, qualifiée d'externe qui s'occuperait de la parole et les facteurs qui influeraient sur elle. A ce propos, nous lisons dans le CLG :

> Ce sont là vraiment deux univers différents, bien qu'ils embrassent la même réalité, et ils donnent lieu à deux linguistiques différentes, bien que leurs chemins se croisent à tout moment. Il y a d'un côté la langue, ensemble de signes formels, dégagés par des procédures rigoureuses, étagés en classes, combinés en structures et en systèmes, de l'autre, la manifestation de la langue dans la communication vivante. (1966 : 130)

2.1- L'œuvre de Ch. Bally : origine oubliée

Bien qu'il ait été le premier qui avait abordé la notion d'énonciation et de « sujet parlant » dans les années vingt, l'œuvre de Charles Bally est restée

longtemps rattachée à la théorie de son maître F. De Saussure. A cela, s'ajoute le fait qu'il avait nommé sa théorie « la stylistique », raison pour laquelle on la confondait avec la rhétorique et les études littéraires. Rappelons que c'est grâce à lui et son collègue Albert Sechelaye que les cours de F. De Saussure ont été publiés dans un livre posthume et sa fidélité vis-à-vis de son maître a rendu la reconnaissance d'une nouvelle théorie divergente de celle de son père scientifique encore plus difficile. J. L. Chiss rapporte, dans les propos de Ch ; Bally, comment celui-ci s'interroge sur l'origine de cette orientation théorique :

> Sans doute la rencontre de Ferdinand de Saussure a été le fait décisif qui a déterminé l'orientation de ma pensée… Toutefois ce maître incomparable ne s'est pas attardé spécialement aux questions qui m'ont passionné plus tard, celles notamment qui concernent le langage expressif, véhicule de la pensée affective. D'où me vient donc cette hantise de la parole fonction de la vie. (Ch. Bally , Journal de Genève. 10 avril 1957)

Dans son »Traité de stylistique française », celle-ci définie comme l'étude systématique des moyens d'expression, qui avait une visée pédagogique, stipulait que le langage devait être abordé dans ses manifestations réelles, manifestations proches de la spontanéité et donc véhiculant une expressivité réelle. A ce propos, il écrit :

> L'étude de la langue n'est pas seulement l'observation des rapports existant entre des symboles linguistiques, mais aussi des relations qui unissent la parole à la pensée […] c'est une étude en partie psychologique, en tant qu'elle est basée sur l'observation de ce qui se

> passe dans l'esprit d'un sujet parlant au moment où il exprime ce qu'il pense. (Ch ; Bally cité par J.-L. Chiss, 1985, p. 87)

Contrairement à Saussure, la notion de sujet parlant est centrale, l'étude linguistique devrait référer à l'activité d'un sujet compétent qui peut exister pleinement dans sa parole, et donc fournir des éléments pertinents pour une éventuelle correspondance entre les éléments linguistiques et leurs correspondants psychologiques. J.-C. Chiss souligne que ce critère de spontanéité et d'usage en cours garantit l'unité de l'état synchronique chez tous les sujets parlants, et permet ainsi de concilier « l'affectivité individuelle » avec « la thèse du langage fait social »

> Des mouvements de l'être individuel que la face accessible à la connaissance des autres individus ; autrement dit, on ne peut montrer ce qu'on pense et ce qu'on sent soi-même que par des moyens d'expression que les autres peuvent comprendre. (J.-C. Chiss, op.cit, p. 88)

Ch. Bally précise que, malgré l'apparente logique dont jouit le langage et qui nous permet d'exprimer nos pensées, les sujets parlants ne les expriment que de façon partielle et infidèle car ils sont par essence des êtres subjectifs qui ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur affect souvent à leur insu, c'est-à-dire de manière inconsciente. Le rôle de la stylistique serait d'expliciter les associations que nous faisons entre les procédés linguistiques et nos états psychiques. Il écrit à propos de cette dimension psychologique intrinsèque à tout usage langagier :

> Les mots les plus ordinaires tels que chaleur, froid, marcher, courir, etc… évoquent en nous des sentiments avant de réveiller des idées : on peut être à peu près sûr que, suivant les personnes et les circonstances, la phrase : « il pleut. » fera surgir une impression de plaisir ou de déplaisir avant de faire concevoir l'idée de la pluie. Il en va tout autrement dans une langue étrangère. (C.-L. Chiss, op. cit., p. 90)

Loin de faire de son œuvre, une étude psychologique des faits langagiers, il tente d'aller « ausculter » les langues particulières, et plus précisément les réalisations de celles-ci dans des situations particulières par des sujets particuliers pour repérer comment les faits de langue véhiculent les sentiments et les attitudes de celui qui les exprime.

C'est dans cette perspective que Ch. Bally entreprend une approche de la langue parlée spontanément par des sujets intrinsèquement subjectifs, et l'identifiera comme un précurseur de la théorie de l'énonciation. En effet, il a réussi à mettre en exergue une dichotomie, toujours en vigueur, entre un dictum (ce qui est dit) et un modus (la manière dont ce dictum est dit). Les unités lexicales, et dans une moindre mesure les données syntaxiques, peuvent renseigner le linguiste sur les traces de cette subjectivité. Bien qu'elle soit omniprésente, celle-ci n'est pas toujours explicite. Pour en rendre compte, Ch. Bally met l'accent sur une non—équivalence entre le processus de production de celui qui profère la phrase et le processus d'interprétation de celui qui le reçoit. A cet effet, plusieurs paramètres, outre linguistiques, sont pris en compte, à titre d'exemple l'intonation, les mimiques, les gestes et les indices situationnels.

Le déplacement de l'objet de la linguistique (de la langue comme système à la langue en usage, une réalité foncièrement affective), la prise en compte de son utilisateur (le sujet parlant est au centre de toute étude), l'introduction de la dichotomie dictum/modus et l'intégration des éléments paraverbaux) font de l'œuvre de Ch Bally une anticipation évidente des orientations contemporaines adoptées dans le champs des sciences du langage et de la linguistique : théorie de l'énonciation, linguistique pragmatique, analyse du discours et sociolinguistique,….

2.2- E. Benveniste et la théorie d'énonciation

2.2.1- Eléments de biographie

Issu d'une famille juive syrienne où l'on parlait plusieurs langues (l'hébreu, l'arabe, le turc, le slave, …), Emile Benveniste (1902-1976) était, dès son jeune âge, polyglotte. Ce privilège a été davantage nourri par son départ en France à l'âge de 11 ans pour y suivre une formation théologique rabbiniste ; il y apprit le français, le grec, le latin et d'autres langues européennes. Doué pour les langues, il se réoriente, vers 18 ans, à l'Ecole de Hautes Etudes pour faire ses études supérieures et y préparer une agrégation de grammaire comparée.

En 1927, il succéda à son professeur Antoine Meillet pour diriger cette Ecole et en 1937 pour le remplacer au Collège de France. Entre 1940 et 1945 sous le gouvernement de Vichy, il fut suspendu de ses fonctions à cause de ses origines juives. Il ne pourra y reprendre son activité qu'après la fin de la deuxième guerre mondiale. Malgré une fin de vie très douloureuse causée par une attaque cérébrale qui le rendit aphasique et paralysé durant les sept années précédant sa mort, E. Benveniste fut l'un des grands précurseurs qui ont permis à la

linguistique de s'ouvrir sur les autres disciplines pour y puiser des ressources et leur en fournir également. L'œuvre de l'homme fut reçu et enseigné non sans réserve, d'abord, dans le département de philosophie avec Paul Ricœur, alors que celui de la linguistique lui fut très sceptique au départ.

Sa pensée n'est devenue célèbre qu'après la publication de son premier livre « Problèmes de linguistique générale » (désormais PLG), c'est ainsi que ses cours ont connu une affluence importante l'obligeant à les déplacer d'une petite salle minuscule à un amphithéâtre.

Le volume de PLG1 paru en 1966 regroupe une quantité d'articles répartis en six chapitres intitulés comme suit : I- Transformation de la linguistique. II- la communication. III- Structures et analyses. IV- Fonctions syntaxiques. V- L'homme dans la langue. VI- Lexique et culture.

Influencé par la théorie freudienne, E. Benveniste considère le langage, outre sa fonction utilitaire, est avant tout le moyen suprême de l'expression de la subjectivité. Avec une méthodologie rigoureuse inspirée du structuralisme, il tente de repérer la subjectivité dans la matérialité du langage en usage, c'est-à-dire identifier les marques linguistiques qui exprimeraient la subjectivité. Nous y reviendrons dans le paragraphe consacré à sa théorie.

Quant au titre de son livre « Problèmes de linguistique générale », il souligne que le terme « Problèmes » renvoie à la complexité du fait langagier qui, pour le cerner de façon optimale, nécessite d'envisager les relations entre le biologique et le culturel, entre la subjectivité et la sociabilité, entre le signe et l'objet, entre le symbole et la pensée, en plus des problèmes intralinguistiques. La problématisation serait le propre de la pensée benvenistienne selon les propos de C. Puren :

> S'il y a des styles de pensée, et s'il y a un style de pensée proprement benvenitien, c'est bien celui de la « problématisation ». il s'agit avant tout d'ouvrir des perspectives, de mettre en relation, de définir des points de vue et pour cela de ne pas se satisfaire des découpages disciplinaires certes éprouvés, mais aussi institués. De ce point de vue, les PLG ne manquent jamais une occasion de remettre en cause l'autosuffisance des savoirs linguistiques qui s'accordent d'emblée la consistance disciplinaire dont ils devraient au contraire apporter la preuve. (C. Puren cité par I. Fenoglio, op. cit., p. 08)

La remise en question, la problématisation est présente même dans ses manuscrits comme en témoigne ce petit fragment :

> Le langage a été exclusivement étudié hors contexte. Mais qu'on songe à l'énorme profusion d'énonciation en situation dans l'emploi du langage. Comment décrire cela ? Comment faire ? (I. Foneglio, idem, p. 04)

Quant à l'appellation « linguistique générale », elle rend compte de la façon dont on peut comprendre la langue comme système à partir des processus d'actualisation propres à chaque usage.

2.2.2- *L'énonciation et l'appareil formel*

2.2.2.1- L'énonciation

E. Benveniste affirme, dès le début de ses travaux, vouloir élaborer une théorie générale qui expliquerait la langue saussurienne et ce en partant de ses différentes manifestations dans l'usage que font les locuteurs. Il s'intéresse particulièrement à comprendre les liens entre l'organisation systémique de la langue, son fonctionnement et les changements qu'elle peut subir dans ses réalisations effectives. A ce propos, il écrit :

> En réalité c'est un changement, non, pas un changement dans la matière même de la langue. Un changement plus subtil, plus profond du fait qu'elle est mise en mouvement, que quelqu'un s'en est emparé et qu'elle la meut, la met en action, que cet appareil qui gisait, potentiel, mais inerte, consistant en signes d'un côté (signes lexicaux et autres), en modèles flexionnels et syntaxiques de l'autre, s'anime soudain, devient soudain actuel, prend soudain existence, se forme en discours restituant autour de lui un mouvement vivant ; de langue. Quelque chose naît au monde alors. Un homme s'exprime (lat. exprimere : faire sortir en pressant, faire jaillir à l'extérieur.), il fait jaillir la langue dans l'énonciation. (I. Fenoglo, ibidem)

Pour cerner la problématique de l'énonciation, E. Benveniste propose les mécanismes de la signifiance selon un double mode distinct mais complémentaire. D'un côté , le mode sémiotique qui renvoie à l'analyse intralinguistique qui ne prendrait en compte que le réseau de relations et d'oppositions qu'entretiennent les signes, leurs signifiés et leurs signifiants les uns avec les autres. De l'autre, le mode sémantique où la prise en compte de l'extralinguistique (le référent) est nécessaire pour mieux comprendre la langue en tant que médiation *« entre l'homme et l'homme, entre l'homme et le monde, entre l'esprit et les choses, transmettant l'information, communiquant l'expérience, imposant l'adhésion, suscitant la réponse, implorant, contraignant, bref, organisant toute la vie des hommes.* » (E. Benveniste cité par M.-A. Paveau et G.-E. Sarfati : 171)

Cette nouvelle linguistique basée essentiellement sur le deuxième mode de signifiance définit son objet « l'énonciation » comme :

> La mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. Le discours, dira-t-on, qui est produit chaque fois qu'on parle, cette manifestation de l'énonciation, n'est-ce pas simplement la « parole » ?- Il faut prendre garde à la condition spécifique de l'énonciation : c'est l'acte même de produire un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte.[…] Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, d'autre part. (E. Benveniste cité par C. S. Stoean : 39-40)

Cette définition est une synthèse de l'œuvre benvenitienne où il nous met en garde contre certaines confusions ou incompréhension que nous pouvons résumer dans ce qui suit :

1- La linguistique de Benveniste n'est pas la linguistique de la parole annoncée par F. de Saussure : elle n'a pas pour objet d'étude, le produit de l'actualisation de la parole.
2- Ce qui l'intéresse réellement c'est l'acte qui permet à tout utilisateur de la langue de passer du potentiel au réel, et ce en s'appropriant l'appareil formel déjà existant dans la langue, mais qui prendrait des valeurs différentes à chaque emploi.
3- N'étant accessible qu'une fois réalisée, l'énonciation ne peut être directement abordée ; en revanche, elle s'y prête à travers les traces qu'elle laisse dans son produit que Benveniste appelle « phrase ». ce terme n'équivaut pas l'acception que l'on en a habituellement, c'est-à-dire une entité abstraite dont se sert le grammairien pour expliquer le fonctionnement de la langue. Elle est, au contraire, un évènement différent qui n'existe que dans l'énonciation et qui change de valeur

quand celle-ci change. Elle correspond à ce qu'on appelle, dans la littérature contemporaine, « énoncé ».

4- L'appareil formel qui constitue la pierre angulaire de la théorie de Benveniste renvoie aux traces de l'énonciation. Nous y trouvons les indicateurs des personnes protagonistes de l'énonciation (locuteur et allocutaire), le cadre spatio-temporel où elle a lieu et les temps verbaux qui différencient, par le point de repère T0 moment de l'énonciation, le Discours (énonciation discursive) de l'Histoire (l'énonciation narrative) qui n'a rien avoir avec le genre narratif avec lequel elle est souvent confondue.

2.2.2.2- L'appareil formel

Désigné par la formule « je-ici-maintenant, cet appareil décrit ces signes qui renvoient à l'acte de production de l'énonciation et qui sont, en même temps, constitutifs de celle-ci. Nous y distinguons les marqueurs de personnes, nommés par Benveniste « indicateurs de personne », mais appelés communément « déictiques personnels, les déictiques spatio-temporels.

a- Les déictiques personnels : les protagonistes de l'énonciation sont désignés par des unités linguistiques dont le sens est déterminé par elle. Ainsi le pronom grammatical «je » renvoie à l'instance d'énonciation qui se pose comme locuteur de l'énoncé et qui désigne son allocutaire, l'instance à laquelle il s'adresse par le pronom « tu ». Les deux pronoms sont considérés comme des mots vides qui ne prennent leurs sens que le discours par la situation d'énonciation dans laquelle ils apparaissent. C. Kerbrat-Orrecchioni abjecte en précisant que les déictiques ne sont pas des mots vides, le « je » désigne toujours la personne qui est à l'origine de l'énonciation et le « tu » la personne à laquelle elle s'dresse. En

revanche, ce qui change, selon elle, c'est le référent extralinguistique que la situation de communication préciserait. Qu'elle soit explicite ou implicite, toute énonciation est une allocution initiée par un locuteur qui choisit son allocutaire et, en utilisant le « je », il y introduit toute sa subjectivité et incite l'autre à entrer en relation intersubjective avec lui. Quant au pronom « il », il le désigne comme étant la « non-personne » car il est exclu de cette intersubjectivité, il ne peut en aucun cas prendre le rôle de locuteur, alors que l'allocutaire peut devenir « locuteur » et oblige son partenaire à devenir, à son tour, « allocutaire ».

Rappelons que cette terminologie est utilisée dans la langue arabe que Benveniste maîtrise car il vient de la Syrie où l'on parle arabe :

- « ana » : pronom de celui qui parle.
- « anta » : pronom de celui à qui on s'adresse.
- « huwa » : pronom de l'absent.

Dans cette catégorie, nous rencontrons :

- Les pronoms personnels de première et deuxième personne, singulier et pluriel,
- Les possessifs et préderminants se rapportant aux locuteur et interlocuteur,
- Certaines appellatifs, noms communs et noms propres (ex : papa, maman, sœur,…)

b- Les indices temporels

Ils s'organisent autour du moment de l'énonciation, le moment où le locuteur profère son énoncé en se désignant par je. Ce point de repère est considéré T0 (maintenant, aujourd'hui, cette semaine, ce mois-ci, cette année,…), il correspond au présent de l'indicatif par rapport auquel les événements qui lui précèdent sont classés dans le passé (hier, la semaine passée, le mois passé, l'année passée,….) et

les évènements qui lui succèdent sont rangés dans le futur (demain, la semaine prochaine, le mois prochain, l'année prochaine,…). En plus des temps verbaux, d'autres éléments linguistiques viennent marquer cette organisation temporelle autour du moment de l'énonciation. Il s'agit principalement des adverbes et des locutions adverbiales et quelques adjectifs dont le sens se précise par la situation d'énonciation. Si le point de repère est autre que le moment où le locuteur énonce son message, les indicateurs temporels et les temps verbaux se modifieront en conséquence, et donneront naissance à ce Benveniste appelle « énonciation narrative. Nous pouvons schématiser l'axe temporel de « l'énonciation discursive » et « l'énonciation narrative » comme suit :

5juillet 1954 T0 (point de repère de l'énonciation discursive

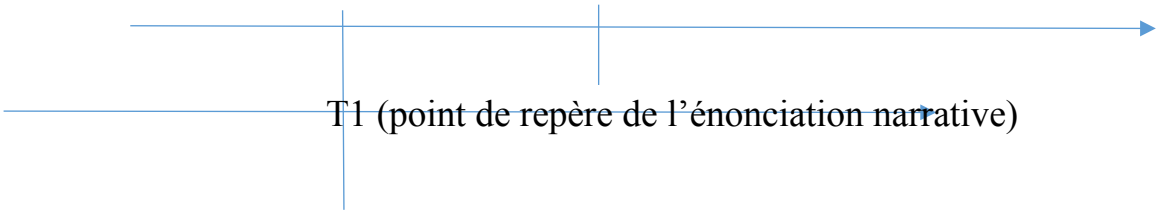

Schéma n° 1 : Le rapport temporel entre T0 et T1

c- Les déictiques spatiaux

Il s'agit des termes qui renvoient à l'espace où se déroule l'énonciation. Symbolisés par le « ici », le point de repère où se trouve le locuteur, et à partir duquel s'organisent les autres éléments de l'énonciation par leur proximité (ici, celui-ci, celle-ci, …) ou leur éloignement (là-bas, celui-là, …). Nous retrouvons, dans cette catégorie, les adverbes, les démonstratifs (préderminants et pronoms) et les présentatifs (voici, voilà).

2.2.3- Les plans d'énonciation :

En se basant sur la présence ou l'absence des marques de l'énonciation dans l'énoncé, E. Benveniste distingue deux types d'énonciation qu'il appelle « Discours et Récit » et qui traduisent l'investissement subjectif ou non du locuteur. Le tableau suivant résume les traits différenciant les deux plans d'énonciation 5 M.-A. Paveau et G.-E. Sarfati : 174).

Histoire (énonciation narrative)	Discours (énonciation du discours)
Passé simple, imparfait, plus-que-parfait, conditionnel, présent de vérité générale ou de narration	Principalement le présent, le futur et le passé composé
Domaine de l'écrit : roman, la nouvelle	Domaine de l'écrit, fait divers, productions oralisées
3ème personne	1ère et 2ème personnes du singulier et du pluriel et leurs corrélations
Absence de déictiques	Présence de déictiques
Pont de repère : le temps de l'évènement énoncé	Point de repère : T0 le moment de l'énonciation

Exercice 1 d'application :

I- Pour chacun des énoncés ci-après, imaginez une situation d'énonciation : énonciateur, allocutaire, lieu, moment, un but :

A- Je t'assure : « tu es ravissante ». Tout le monde tombera sous ton charme.

B- Il n'est pas trop tôt, tu aurais dû te ressaisir bien avant. Il faudra doubler d'effort pour réussir.

C- Demain, c'est la reprise, j'ai la boule au ventre. Je n'ai vraiment pas envie d'y retourner.

II- En vous basant sur les données synthétisées dans le tableau ci-dessus, dites s'il s'agit d'énonciation narrative ou discursive, puis introduisez les changements nécessaires pour modifier le type de chacune quand c'est possible.

A- « Crest, 24 juillet 1999. Six heures et demie du matin.
Je viens de déposer les sacs-poubelle dans le container du coin de la rue et d'acheter *Le Dauphiné libéré* au *Bar des Halles.* Un titre en première page m'a sauté aux yeux : « HASSAN II EST MORT. » Les habitués du café commentaient les nouvelles locales en sirotant leurs verres de vin rouge. Je les saluai et ils me souhaitèrent une bonne journée. Le ciel était pur.
De retour chez moi, je trouvai Sheena en tête à tête avec sa première tasse de thé. » (D. Chraïbi, Le Monde à côté, p. 11)

B- « Aujourd'hui, maman est morte. Ou peut-être hier, je ne sais pas. J'ai reçu un télégramme de l'asile : « Mère décédée. Enterrement demain. <Sentiments distingués. » Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier. » (A. camus, L'Etranger, p. 09)

C- « Sans un bruit, le marquis de Laval se glissa entre les arbres. Il avançait prudemment. C'était à présent que tout se jouait. Soudain, son pourpoint se prit dans les feuillages, en fit craquer quelques branches. Il se figea, craignant que le bruit n'ait alerté quelqu'un. Il attendit plusieurs secondes ; le parc de Versailles demeura silencieux. » ((J. Albrent, Une robe pour Versailles, p. 183)

D- « Dans la plaine rase, sous la nuit sans étoiles, d'une obscurité et d'une épaisseur d'encre, un homme suivait seul la grande route de Marchiennes à Montsou, dix kilomètres de pavé coupant tout droit, à travers les champs de betteraves. Devant lui, il ne voyait même pas le sol noir, et il n'avait la sensation de l'immense horizon plat que par les souffles du vent de mars, […] L'homme était parti de Marchiennes vers deux heures. Il marchait d'un pas allongé, grelottant sous le coton aminci de veste et de son pantalon de velours. (E. Zola, germinal, p. 49)

2.3- Modalité et Modalisation

Outre les déictiques et les temps verbaux marquant la subjectivité de l'énonciateur dans son énoncé, il existe un autre phénomène que certains nomment modalité, d'autres « modalisation » et d'autres encore utilisent les deux pour désigner deux phénomènes proches mais distincts. Logiciens, grammairiens et plus récemment linguistes et sémioticiens se sont penchés sur la question.

En linguistique, c'est Charles Bally qui s'est intéressé à la *modalité*, il avait avancé que tout énoncé est composé d'un dictum et d'un modus, un contenu propositionnel (le dit) à propos duquel le locuteur effectue une opération psychique teintant subjectivement son message.

Un même contenu (la venue d'Ali) pourrait être formulé de sept manières différentes :

1) Ali viendra.
2) Ali viendrait.
3) Il se peut qu'Ali vienne.
4) Je ne veux pas qu'Ali vienne.
5) Ali, viens !
6) Est-ce qu'Ali viendra ?

7) il faut qu'Ali vienne.

2.3.1- Quelques définitions :

Dans le dictionnaire d'analyse du discours, P. Charaudeauet D. Maingueneau (p. 381) définissent la modalisation comme suit :

> La modalisation s'inscrit dans la problématique de l'énonciation. Elle désigne l'attitude du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé, attitude qui y laisse des traces de divers ordres (morphèmes, prosodie, mimiques,…). Beaucoup de ces traces sont des unités discrètes, alors que la modalisation est un processus continu.

Dans son livre « Grammaire du sens et de l'expression », P. Charaudeau (1992 : 574-475) élabore une distinction tripartite de cette modalisation : une première dite « allocutive » où l'énonciateur impose un contenu à l'allocutaire : ce qui correspond à l'interpellation l'interrogation ou l'injonction ; une seconde dite élocutive où le locuteur exprime une opinion, une appréciation ou une validation à des degrés différents de ce qu'il sait, peut ou doit ; et une dernière délocutive qui correspond à une attitude exprimée à la forme impersonnelle.

Quant au dictionnaire de praxématique « Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique », C. Détrie et ses collaborateurs réservent une entrée « modalisateurs » (pp. 187-188) comme moyens assurant la modalisation :

> Termes, syntagme ou proposition jouant dans la phrase un des trois rôles suivants : (i) spécifier les conditions de réalisation d'un procès,

> (ii) expliciter le point de vue du locuteur à l'égard de tout ou partie de l'énoncé, (iii) affecter une phrase (par définition déjà porteuse d'une modalité) d'une valeur modale supplémentaire. La première série indique le caractère nécessaire, obligatoire, possible ou probable d'un procès[…] Dans la seconde série, il convient de distinguer, d'une part, les compléments de phrase ou les propositions rectrices soumettant le procès à l'évaluation du locuteur[…] La troisième série comprend avant tout les termes comme *croire, paraître, sembler, sauf erreur, une supposition que*…, indiquant une possible discordance entre réalité et assertion dont la valeur se trouve ainsi atténuée ; ou, au contraire, ceux qui renforcent la modalité assertive en l'explicitant, comme de fait, en vérité, il est certain que, c'est une évidence […] réserver *modalité* au marquage grammatical du type d'acte que réalise la phrase.

La définition et la catégorisation des différents procédés linguistiques et psychologiques utilisés consciemment ou inconsciemment par le locuteur et inscrivant par là sa subjectivité dans l'énoncé, sont loin d'être une tâche aisée. Nous présenterons, dans ce qui suit, le classement le plus fréquemment partagé par les linguistes, et nous formulerons les difficultés et problèmes qu'il pose.

2.3.2- Catégorisation des modalités et modalisation :

« Modalité » ou « modalisation », deux termes dont les acceptions diffèrent d'un chercheur à l'autre, d'une théorie à l'autre. Certains réservent le premier aux marques linguistiques que laisse le second, la modalisation au sens de

processus, dans l'énoncé. « Modalité » serait en concurrence terminologique avec « modalisateur » dont la dérivation suffixationnelle explicite sa portée sémantique. R. Vion (R. Vion cité par M. Monte (2014 : 95) qui avait cette position a fini, en 2006, par introduire une distinction différente où « modalisation » et « « modalité » désigneraient, toute les deux, l'inscription du locuteur dans son énoncé. Mais la première serait une forme « de double énonciation dans lequel (phénomène) le locuteur commente de manière réflexive l'énoncé qu'il est en train de produire. Cette nouvelle conception de la modalisation l'a amené à exclure de son champs d'étude, les types de phrases. Nous reproduisons ci-après la distinction qu'il établit entre dictum, modalité et modaliation (R. Vion cité par M. Monte, idem) :

- Le dictum qui, sauf stratégie volontaire d'effacement, contient déjà une orientation subjective puisqu'il « est structuré et orienté en fonction de [la] réaction modale » (p.18) qui l'accompagne ;
- La modalité, qui concerne « les univers de croyance dans lesquels le locuteur inscrit son dictum » (p.19) et qui est souvent grammaticalisée, mais peut aussi se réduire à des marquages « paravervaux et non verbaux » (p.20) ou être déductible du contexte ;
- La modalisation, qui « contrairement à la modalité qui accompagne obligatoirement le dictum », est « un phénomène occasionnel » (p.20) produisant un brouillage sémantique du fait que ledit se trouve mis à distance par un commentaire qui lui enlève sa transparence.

Voici quelques exemples constitués de deux variantes où la première serait, selon R. Vion, une modalité et la seconde une modalisation car les adverbes

sont intrinsèquement une forme polyphonique et porteraient souvent sur la totalité de l'énoncé, alors que les autres opérateurs font partie de l'énoncé sans marquer une pluralité de point de vue attribuée à une double énonciation.

1. a- Il est certain que Pierre viendra jeudi. (modalité)

1. b- Certainement, Pierre viendra jeudi. (modalisation)

2. a- Je ne doute pas que Pierre viendra jeudi. (modalité)

2. b- Pierre viendra sans doute jeudi. (modalisation)

Cette distinction entre modalité et modalisation est loin d'être simple et opérationnelle car l'utilisation des adverbes et des expressions modalisatrices n'est pas univoque. Il serait plus prudent, au moins, pour des non-initiés de garder la répartition tripartie répandue, à savoir celle de : modalité d'énonciation, modalité d'énoncé et modalité du message ; et ce, en fonction de l'objet sur lequel porte l'attitude exprimée par le locuteur.

2.3.2.1- la modalité d'énonciation

Dans cette catégorie, nous rangeons deux types de phénomènes :

D'une part, les procédés linguistiques par lesquels, le locuteur installe un rapport subjectif avec son interlocuteur, ils correspondent, en grammaire, aux types de phrases : la modalité assertive, la modalité interrogative et la modalité injonctive. Exemple :

- Pierre prend sa pause.
- Pierre prend-il sa pause ?
- Pierre, prends ta pause !

Quant au type exclamatif, il ne fait un objet de consensus chez les linguistes, de nombreux chercheurs considèrent l'exclamation comme une forme assertive ou interrogative plus expressive, et donc ne mérité pas d'être considérée comme une catégorie à part entière. Mais D. Maingueneau l'a ajouté en arguant qu'il peut être par une diversité de tournures comme le montrent ces exemples :

- Qu'il est gentil !
- Comme il est gentil !
- Il est si/tellement gentil !
- Quelle gentillesse !
- il est d'une gentillesse !
- Cette gentillesse !
- Ce qu'il est gentil !
- Dieu sait/comme il est gentil !

En plus de la relation qu'entretient le locuteur avec son interlocuteur, il serait judicieux, selon M. Monte (2011 : 90), de prendre en compte la théorie des actes de langage où le faire-croire, le faire-faire et le faire dire peuvent être formulés de façon directe ou indirecte comme l'illustrent ces exemples :

- Que penses-tu de notre nouveau collaborateur ? (interrogation directe)
- J'aimerais bien savoir ce que tu penses de notre nouveau collaborateur. (interrogation indirecte)
- Pourrais-tu me faire passer le livre qui est sur l'étagère ? (requête indirecte)
- S'il te plaît, passe-moi le livre qui est sur l'étagère ! (requête directe)
- Qui pourrait rester insensible à une telle abnégation ? (question rhétorique, assertion indirecte)

2.3.2.2- Les modalités d'énoncé

Elles désignent l'attitude exprimée par le locuteur vis-à-vis de son énoncé, elles portent sur le « dit ». Nous y distinguons deux grandes catégories : les modalités logiques et les modalités appréciatives.

A- Les modalités logiques

Ce sont les philosophes et les logiciens qui ont initié ce travail sur les catégories logiques, ils en distinguent trois :

- Les modalités *épistémiques* : renvoient à la connaissance et aux croyances du locuteur sur le monde, elles sont exprimées à l'aide de divers moyens linguistiques : il est certain que, sûrement, certainement, sans aucun doute,… .
- Les modalités *déontiques* : renvoient à ce qui devrait être ou avoir lieu par rapport à une norme sociale ou à une situation donnée (obligation, interdiction, permission, …) . Parmi les moyens linguistiques qui assurent cette fonction, nous citons : falloir, devoir, il est obligatoire, il est permis, interdit,
- Les modalités *aléthiques* : vient du grec « althéia » qui signifie vérité. Elles désignent ce qui peut être vrai, faux ou indéterminé. Elles expriment également la capacité intellectuelle du locuteur et l'éventualité des évènements. De nombreux moyens peuvent être utilisés : il est nécessaire, nécessairement, il est possible, il semble que, il est inévitable, vraisemblablement, pouvoir, devoir, paraître,… .

Certains éléments linguistiques peuvent avoir des valeurs modales différentes selon leur emploi, comme c'est le cas des verbes modaux (devoir, pouvoir) et

les expressions comme « il est nécessaire ». Leur distinction n'est pas toujours évidente.

Exemples :

- Cette crise est sans doute la plus importante de notre siècle.
- Jean pourra sans doute le terminer dans les délais
  Le premier relèverait de l'épistémique et le second de l'aléthique, mais cette interprétation dépend, en grande partie, de la lecture du destinataire.

B- Les modalités affectives et appréciatives

L'élaboration de cette catégorie est problématique dans la mesure où la distinction entre modus et dictum est peu valide. Rappelons-nous que la modalité renvoie normalement à l'attitude (le modus) exprimée par le locuteur vis-à-vis de son énoncé (le dictum). Il se trouve que l'on regroupe dans cet ensemble les marques de subjectivité dans le langage, et plus particulièrement les unités linguistiques (adjectifs, noms, verbes) dont le signifié exprime l'affect, l'émotion et/ou l'évaluation de celui qui les utilise. Cette subjectivité interne au dictum est considérée par certains théoriciens comme modalité du message, et par d'autres, comme une forme de subjectivité non montrée, intrinsèque à la langue et donc différente de ce qu'on peut nommer « modalité ». Pour illustrer la différence du lieu d'inscription de la subjectivité (externe ou interne au dictum), nous empruntons ces exemples à M. Monte (2011 : 92)

- Il est regrettable que vous ne nous ayez pas prévenus de votre absence. (modus externe marqué par l'expression « il est regrettable)

- Votre absence fort regrettable nous a privés de votre expérience sur ce genre de sujets. (Subjectivité interne au dictum marqué par l'adjectif « regrettable »)
- Malheureusement, il n'a pas pu assister à votre conférence. (modus externe à l'énoncé parqué par l'adverbe antéposé « malheureusement »)
- Ce malheureux accident l'a retenu plus de trois mois à l'hôpital. (subjectivité marqué par l'adjectif « malheureux »)

Dans son livre « L'énonciation : de la subjectivité dans le langage » (1985, p. 85), et dont se sont inspirés beaucoup de linguistes, C. Kerbrat-Orecchioni a montré comment les mots de langue peuvent être le lieu d'une inscription subjective (une appréciation affective ou axiologique). Nous en reproduisons son célèbre exemple de la classification des adjectifs.

Adjectifs

Objectifs

Célibataire/marié

Rouge, bleu, vert…

Subjectifs

Affectifs

poignant, drôle/triste

pathétique

Evaluatifs

Non-axiologiques

Axiologiques

Grand/petit

bon/mauvais

haut/bas bien/mal

chaut/froid

beau/laid

Exercices d'application :

I- Soulignez les modalisateurs (les moyens exprimant la modalité), précisez leur nature.

a- Le taux de scolarisation a considérablement augmenté dans les pays pauvres.
b- Ce malheureux garçon a encore perdu l'un de ses proches.
c- Evidemment, tu as oublié de donner à manger à cette pauvre bête.
d- Heureusement, les vacances arrivent ; j'en ai vraiment besoin.
e- Elle habite une petite maison toute délabrée.

II- Complétez ce qui suit :

a- Il me semble……..
b- Certainement,……
c- Il devrait……
d- Nous pourrions……..…
e- Il serait souhaitable ……

III- Soulignez ce qui, dans ce texte, traduit une prise de position personnelle (J. Paul, 2012 : 72)

(A propos de la peine de mort.)

La mort est un grand mystère. Par quelle aberration monstrueuse peut-on la présenter comme une peine ? Non, la mort n'est pas une

peine […]. Toute société qui accepte de faire figurer la mort dans l'arsenal de ses peines montre qu'elle est en état de barbarie, dirigée par des inconscients. Je refuse d'argumenter avec ceux qui la présentent comme efficace ou utile dans la lutte contre le crime ; je n'argumente pas contre un primate.

A. Jacquard, petite philosophie à l'usage des non-philosophes, éd. Calmann-Lévy, 1997.

-Reformuler ce texte afin de le rendre plus objectif.

3- La théorie des actes de langage : origine oubliée de la pragmatique intégrée

Introduction

Dans ses premiers travaux, O. Ducrot a voulu développer une théorie de l'énonciation inspirée des philosophes du langage. A ce propos, il décrit la première partie de son ouvrage « Le dire et le dit » qui regroupe les travaux fidèles à la pensée philosophique de Austin et Searle :

> Le repérage du dire dans ledit est fondé avant tout sur l'idée d'acte de langage : si le sens d'un énoncé fait allusion à son énonciation, c'est dans la mesure où l'énoncé est ou prétend être l'accomplissement d'un type particulier d'acte de langage, l'acte illocutoire. (O. Ducrot, 1984 : p. 09)

Cependant cette fidélité à la théorie des actes de langage est rompue par la suite, ce qui l'a amené à revenir sur certaines positions et certaines définitions. Nous citons à titre d'exemple, celle de l'énonciateur qui est passée de « responsable des actes illocutoire » à celle de « responsable des points de vue mis en scène ».

Il explique que, inspiré au début par la lecture de la philosophie anglo-saxonne, il comptait transposer les thèses de cette philosophie en linguistique, mais, au fur et à mesure qu'il approfondissait ses recherches, il a fini par les abandonner et c'est ce qui a donné un caractère un peu contradictoire aux positions développées dans son livre « Le dire et le dit ». Ainsi lisons-nous :

> L'origine de ces contradictions, je dirais qu'elles tiennent à un progressif revirement dans mon attitude vis-à-vis de la philosophie du langage anglo-américaine. Parti de Strawson, Austin et Searle, dont la

> lecture a été la base de toutes mes recherches, et dont je comptais seulement appliquer les idées en linguistique, j'en suis venu abandonner la plupart de leurs thèses. (O. Ducrot, 1984 : p. 09-10)

Pour bien cerner la théorie polyphonique que nous aborderons dans la troisième partie de ce module, il s'avère nécessaire de rappeler, même brièvement, les fondements de la philosophie du langage sur laquelle s'est basé O. Ducrot.

3.1- John L. Austin

J. L. Austin est l'un des fondateurs d'une nouvelle orientation en philosophie où l'on a commencé à s'intéresser au langage ordinaire. Cet intérêt ne portait pas sur l'essence même du langage, mais sur ce que les utilisateurs en font. Dans une série de conférences données à Harvard, il a développé une nouvelle vision qui venait ébranler une position longtemps faisant autorité, celle de la capacité du langage à décrire le monde et être ainsi évaluable en termes de « vrai » ou « faux ». Malheureusement mort très jeune, il n'a pas eu le temps d'édifier sa théorie, mais ses conférences ont été publiées à titre posthume, en 1962, dans un ouvrage portant le titre « How to do things with words », traduit en français en 1972 sous le titre de « Quand dire, c'est faire ».

Il part d'une remise en cause du privilège qu'accordaient les philosophes du langage au constatif et à la sémantique véri-conditionnelle, il montre que cette fonction descriptive du langage n'est qu'une illusion et que beaucoup d'énoncés ne peuvent être jugés en terme de vrai ou faux car ils ne décrivent pas le monde mais agissent sur lui.

C'est dans cette perspective qu'il propose la notion de « performatif » et la fameuse opposition acte constatif/acte performatif. Prenons quelques exemples pour illustrer :

- Les vacances arrivent et nous n'avons toujours pas programmé ce que nous allons faire.
- La maison des voisins a été cambriolée.

Ces phrases peuvent être jugées en terme de vérité ou de fausseté, et ce en fonction de leur adéquation par rapport à la réalité qu'elles décrivent.

- Je vous déclare unis par les liens du mariage.
- Je vous présente mes condoléance.
- Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.
- Je m'excuse.

Toutes ces phrases ne peuvent pas être jugées en terme de vérité ou fausseté ; par leur simple énonciation, elles réalisent les actes qu'elles énoncent et entraînent ainsi un changement dans le monde.

Il suffit qu'on modifie le sujet, le temps pour que ces phrases ne soient plus performatives. Ainsi :

- Je vous ai déclarés unis par les liens du mariage.
- Il vous présente ses condoléances.
- Je jurerai de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.
- Je l'excuse.

Ce qui ressort de ce qui précède, c'est que l'énoncé performatif exige certaines conditions formelles : l'emploi de la première personne, le présent de l'indicatif et un verbe dont le sens correspond à l'exécution de l'acte exprimé.

Mais cette description du performatif est rapidement remise en question à cause de la fréquence d'énoncés qui ne répondent pas à ces exigences mais qui demeurent néanmoins performatifs. En voici quelques exemples :

- La séance est ouverte.
- Pardon.
- Il est formellement interdit de fumer.

Pour résoudre ce problème, Austin introduit une distinction entre les performatifs explicites (ceux de la première série) et les performatifs implicites (ceux de la deuxième série). Ces derniers réalisent les mêmes actes et peuvent être reformulés de façon explicite :

- Je déclare la séance ouverte.
- Je m'excuse.
- Je vous interdis de fumer.

A la différence des performatifs explicites dont le sens est fixe et clair, les performatifs implicites souffrent d'un flou sémantique qui ne peut être élucidé que grâce au contexte. Un même énoncé peut être interprété différemment :

« Je n'ai pas faim ». Cette phrase peut être informative (la réponse à une question), mais elle peut être performative « ne me sers pas, je n'ai pas envie de manger maintenant ». La première interprétation fait de la phrase, un acte constatif, et la seconde un acte performatif implicite.

C'est dans cet ordre d'idées où il n'est pas aisé de distinguer de façon non équivoque le performatif du constatif et que tout constatif peut réaliser, à des degrés variés, un acte performatif, que Austin revient sur cette opposition et propose une théorie des actes de langage où tout acte langagier permet d'agir. Une nouvelle classification est proposée :

- **Acte locutoire** : le fait de dire quelque chose, prononcer une phrase.
- **Acte illocutoire** : l'acte que l'on accomplit en disant quelque chose (ordonner, demander, interroger, affirmer, …).
- **Acte perlocutoire** : a'cte que l'on réalise sur autrui et sur le monde (pousser quelqu'un à répondre à une question, à exécuter l'ordre exprimé dans l'énoncé, …).

Si l'acte locutoire est facile à identifier car il correspond au fait de sélectionner des unités linguistiques et les combiner pour former et énoncer une phrase, c'est la distinction entre l'illocutoire et le perlocutoire qui pose davantage de problèmes.

Nous reproduisons, dans ce qui suit, les définitions élaborées par J. Searle et O. Ducrot à propos de ces deux types d'actes un peu problématiques :

> Si l'on considère la notion d'acte illocutoire, il faut aussi considérer les conséquences, les effets que de tels actes ont sur les actions, les pensées ou les croyances, etc. des auditeurs. Par exemple, si je soutiens un argument je peux *persuader*, ou *convaincre* mon interlocuteur ; si je l'avertis de quelque chose, je peux *l'effrayer* ou *l'inquiéter* ; si je lui demande quelque chose, je peux l'*amener à faire* ce que je lui demande|…]. Les expressions en italique ci-dessus désignent des actes perlocutionnaires. (J. Searle, 1982, p. 62)

> [Les actes illocutionnaire] sont déterminés par des règles spécifiques du discours (c'est une règle que les énoncés de telle forme, prononcés de telle façon, s'ils sont adressés, dans tel type de circonstance, à des auditeurs déterminés obligent ces auditeurs à répondre ; leur

> énonciation, si les conditions requises sont réalisées, constitue alors l'acte illocutionnaire de question. Les actes perlocutionnaires en revanche font intervenir des lois dont le champ d'application déborde de beaucoup le discours. (O. Ducrot cité par C. Kerbrat-Orecchioni, p. 23)

A la différence de l'acte illocutoire, comparé aux actes institutionnel, ancré dans la langue et soumis à ses règles conventionnelles, le perlocutoire est considéré tantôt comme l'effet qu'entraîne l'illocutoire sur le monde et le comportement des interlocuteurs (l'auditeur répondant à une question, ou exécutant un ordre), tantôt comme l'effet cognitif et psychologique (cause un sentiment de reconnaissance, de regret, d'humiliation,…). D'autres le situent au niveau de l'énoncé et le considère comme l'effet voulu par le locuteur et inscrit dans l'énoncé.

Comme nous venons de le voir, cette triade constitue beaucoup de difficflouultés, ce qui a amené J. Austin à s'intéresser plus particulièrement aux actes illocutoires et proposer une taxinomie de leurs valeurs en cinq catégories :

- Les verbes verdictifs ; expriment des verdicts (acquitter, condamner, estimer,…).
- Les verbes exercitifs : expriment l'exercice de pouvoir, de droits (approuver, blâmer, conseiller, commander,…).
- Les verbes promissifs expriment l'obligation d'adopter une attitude future par le locuteur (promettre, s'engager, prendre en charge,…).

- Les verbes compartatifs renvoient aux comportements et attitudes impliquée comme une réaction à l'attitude d'autrui (blâmer, approuver, déplorer, féliciter,…).
- Les verbes expositifs explicitent les ressorts de l'argumentation, ou indiquent dans quel sens les mots sont utilisés (formuler, mentionner, postuler, témoigner,…).

Parmi les nombreuses critiques adressées à l'œuvre austinienne, nous retiendrons ce qui suit :

- ✓ L'abandon de l'opposition performatif/constatif
- ✓ La non pertinence de la catégorie des actes locutoires et la difficulté à départager illocutoire et perlocutoire.
- ✓ La taxinomie des valeurs illocutoires véhicule une confusion entre acte (notion pragmatique) et verbe (unité lexicale) ; de plus les catégories se chevauchent entre elles et certaines apparaissent dans des catégories différentes.

Malgré les nombreuses critiques qu'elle a pu recevoir, la théorie de Austin constitue une référence incontournable et la pierre d'édifice sur laquelle s'est construite la pragmatique philosophique. Elle a, en effet, été reprise par beaucoup de chercheurs qui lui ont apporté un complément sans la remettre réellement en cause.

3.2- John R. Searle

J Searle a repris et consolidé les fondements de cette nouvelle orientation théorique qu'il a baptisée dans son premier ouvrage « Speech Act » (traduit en français « Les actes de langage » en 1972) et un deuxième paru dix ans plus tard « Expression and Meaning » (traduit en français « Sens et expression, Etude des théories des actes de langage »). A ce propos, nous lisons :

> Premièrement, parler une langue, c'est réaliser des actes de langage, des actes comme : poser des affirmations, donner des ordres, poser des questions, faire des promesses, et ainsi de suite […] ; deuxièmement, ces actes sont en général rendus possibles par l'évidence de certaines règles régissant l'emploi des éléments linguistiques, et c'est conformément à ces règles qu'ils se réalisent. (J. Searle, 1972, p. 52)

Ce que nous que nous pouvons retenir de la contribution de J. Searle, c'est la détermination des conditions de réussite des actes illocutoires et la proposition de taxinomie des actes de langage.

3.2.1- les conditions de réussite des actes illocutoires :

Si parler une langue, c'est accomplir des actes, l'usage et la réussite de ceux-ci dépendent d'un certain nombre de règles instituées dans la langue et mises en œuvre dans le discours. Nous en dénombrons sept :

- Règles **préparatoires** : les interlocuteurs doivent connaître la langue et ne souffrent d'aucun problème physique ou physiologique les empêchant de communiquer.
- Règle de **contenu propositionnel** : doit être isolable de l'acte illocutoire lui-même.

- Règle **essentielle** : le but doit être clair et déterminé (ex : une question vise à inciter l'interlocuteur à y répondre).
- Règles **préliminaires** : prévoient que les interlocuteurs partagent un certain nombre de connaissances et s'accordent sur les conditions qui doivent être satisfaites.
- Règle de **sincérité** : porte sur l'état mental du locuteur au moment où il parle et stipule qu'il doit être sincère.
- Règles d**'intention** : répertorient l'intention que s'approprie le locuteur et imposent que celui-ci a la volonté de la faire reconnaitre par son auditeur.
- Règles de **convention** : répertorient les moyens linguistiques dont le locuteur dispose conventionnellement pour réaliser son acte.

3.2.2- Taxinomie des actes illocutoires

J. Searle propose cinq catégories :

- Les phrases représentatives : ces phrases assertent un état du monde et sont évaluables en termes de vrai ou de faux quant à leur contenu propositionnel.
- Les phrases directives : elles sont orientées vers l'interlocuteur pour l'amener à faire quelque chose.
- Les phrases promissives : elles sont orientées vers le locuteur qui s'oblige, par leur énonciation, à accomplir un acte ou à adopter un comportement.
- Les phrases expressives : elles servent au locuteur d'exprimer son état psychologique par rapport au contenu propositionnel.
- Les phrases déclaratives : correspondent aux performatifs d'Austin et agissent sur le monde de sorte qu'il devienne adapté au contenu qu'elles énoncent.

3.3 La révision et la mise en cause de la notion de performativité par O. Ducrot :

Dans le chapitre VI intitulé « Langage, métalangage et performatifs » de son ourage *Le Dire et le dit*, O. Ducrot revient sur la notion de « performatifs » : une notion sur laquelle il s'est basé pour fonder sa théorie linguistique de l'énonciation, celle-ci considéré comme l'évènement donnant naissance à l'énoncé dont le sens serait la réalisation des actes de parole. Mais au fur et à mesure que le linguiste affine ses recherches, ses convictions en la philosophie du langage se fragilisent pour arriver à ce qu'il appelle « l'illusion performatif ». Dans un premier temps, il tente d'expliquer la performativité en recourant à la notion de la « délocutivité », puis il finit par la mettre radicalement en question. Nous développons dans ce qui qui ce mouvement de pensée qui a amené O. Ducrot à tourner le dos à la philosophie du langage pour s'orienter vers une pragmatique intégrée inspirée d'E Benveniste.

3.3.1- Origine de l'illusion des « performatifs »

Loin d'être un acquis clair et consensuel, les performatifs seraient le résultat d'un glissement métalinguistique dont le linguiste n'est qu'une victime cédant à ses intuitions de la langue ordinaire et procédant de la même manière qu'un locuteur manipulant sa langue maternelle. En effet, pour décrire les actes performatifs, le linguiste attribue aux termes utilisés par le locuteur L la même signification que celui-ci, alors qu'il devrait recourir à un arsenal méthodologique et conceptuel différent pour expliquer ce que le locuteur fait en manipulant sa langue.

Plus concrètement, imaginons un locuteur L réalisant un énoncé E en formant une phrase déclarative au présent de l'indicatif où il associerait un pronom « je » et un verbe « A » pour exprimer une promesse, ce qui donne l'énoncé « Je A », à titre d'exemple :« Je vous promets de venir ». Pour affirmer que cet énoncé est performatif, le linguiste procède ainsi : « E est un performatif si L l'a produit pour accomplir un acte performatif du type de ceux désignés par « A » dans l'énoncé « Je A ». (O. Ducrot, 1984 : p. 127)

Ce que critique O. Ducrot dans cette définition des performatifs c'est que le linguiste se contente de reprendre la même expression utilisée par le locuteur en la mettant entre guillemet sans se positionner, sans la commenter, ni la préciser pour en faire une notion. Alors s'il parle d'une classe générale d'actes à laquelle l'acte réalisé par cette expression appartient, il faudrait qu'il utilise un métalangage distinguant ces différents niveaux : celui du langage ordinaire dont se sert le locuteur et qui apparaît dans son énoncé, et celui dont devrait se servir le linguiste et qui lui sert à décrire et expliquer ce que fait le locuteur. Autrement dit, pour mettre en exergue cette différence, le linguiste devrait utiliser un concept théorique, PROMETTRE DE VENIR, celui-ci lui permet d'indiquer la catégorie générale marquant l'analogie signifiante entre l'expression du locuteur et l'acte qu'elle réalise par le simple fait de son énonciation et l'acte désigné par son rapport ou sa description.

Par ailleurs, O. Ducrot dénonce le problème de naïveté, cette naïveté concerne la manière avec laquelle on rapporte ce qu'a fait L en réutilisant ses mêmes termes. Ainsi quand *L* a dit « Je te promets ». On se contente de rapporter ce fait langagier en disant « L a promis ». Bien qu'il soit admis et même naturel de procéder ainsi dans la vie courante où l'on suppose que la première occurrence de « promets » et la deuxième « promis » ont le même signifié, le

linguiste, cédant à ses intuition, admet qu'il suffit de prononcer le verbe « promettre » pour que celui-ci soit réalisé. Chose, certes admise par les philosophes du langage, mais que le linguiste devrait s'attacher à expliquer.

Pour remédier à ces dérives méthodologiques, O. Ducrot rappelle que le sens de l'énoncé ne devrait pas se baser sur le sens dont les mots qui le constituent possèdent, il devrait se baser sur la signification globale de la phrase, et que la signification de celle-ci se calcule à partir du sens des mots qui la composent, mais la valeur sémantique de ces mots est l'affaire du linguiste. Ce dernier ne devrait pas se contenter seulement d'admettre le sens que l'intuition d'un locuteur natif valide. En revanche, il devrait adopter une méthode explicative pour arriver au même résultat interprétatif final du locuteur.

C'est dans cette perspective qu'il explique que le sens « performatif » que l'on attribue à certains verbes comme « promettre » n'existe pas au départ dans l'expression utilisée par le locuteur, mais résulte du procédé de **dérivation délocutive** à travers l'évolution sémantique des verbes et leur conventionalisation dans la langue. A ce propos, O. Ducrot écrit :

> Je pars de cette supposition que l'énoncé « Je A » ne comporte pas au départ l'affirmation que le locuteur accomplit un acte illocutoire […]. Mais le fait que cette formule soit conventionnellement attachée à l'accomplissement d'un certain acte amène une transformation sémantique du verbe « A », qui vient à signifier faire un type d'acte qui se fait, entre autres moyens, en disant Je A » (O. Ducrot, 1984, p. 132)

Il est essentiel de préciser que la notion de « délocutivitéé employée par O. Ducrot et son collaborateur J. C. Anscombre, a été empruntée à E. Benveniste à qui ils rendent le mérite de la « trouvaille » mais lui reprochent de ne pas

avoir pris conscience de toute l'ampleur. Raison pour laquelle ils reprennent la notion mais en modifie l'opérationalité. Nous reproduisons très brièvement en quoi consiste cette notion.

> La délocutivité renvoie à un processus interne de la langue où un morphème M possédant la signification S a donné naissance à un morphème M* ayant la signification S* tout en gardant une allusion, dans les énonciations, au morphème d'origine avec son sens d'origine. Ce phénomène permettant d'expliquer, entre autres, le rapport indirect et la performativité constitue un processus à quatre étapes (J. C. Anscombre, 1979, p. 75)

1. Un morphème M est considéré comme un prédicat objectif, ayant une valeur sémantique A.
2. Utilisation de M avec la valeur S dans un certain type d'énonciation.
3. Fabrication d'un nouveau morphème M* dont la valeur sémantique S* contient une allusion à l'emploi de M avec la valeur S.
4. Si M=M* (identité formelle), les emplois de M cités au stade 2 sont relus en donnant à M* la valeur S*.

Pour illustrer le fonctionnement de la délocutivité, nous prenons l'exemple de l'acte de « remerciement » où un retour sur l'histoire de l'expression « Je te remercie » s'impose. Pour ce faire, nous synthétisons l'exposé développé à ce propos par J. C. Anscombre (979, p. 79) :

Le mot *merci* apparaît au IXème siècle pour désigner « faveur ou grâce que l'on fait à quelqu'un ». , mais la formule de politesse n'est attestée que plus tard vers le XIIème siècle. A cette même époque, on note l'existence du verbe « mercier » pour désigner « récompenser » quelqu'un de quelque chose. Puis apparaît le verbe « remercier » au sens de faire acte de remerciement. J. C.

Anscombre évoque plusieurs phases par lesquelles on est passé de « merci » (grâce) à « dire merci » (acte de remerciement).

1ère phase : Passage de merci (faveur, grâce) à merci (formule de politesse).

2ème phase : passage de merci à mercier (faire une faveur) sur le même modèle que gracier signifie faire une grâce.

3ème phase : passage de mercier à remercier : le préfixe « re » signifie en retour et attribue donc au mot « remercier » le sens de dire merci en retour à quelqu'un qui vous a fait une merci (qui vous a mercié).

4ème phase : la naissance de la performativié de « remercier » est passée par quatre étapes :

1. Remercier avec un verbe non performatif, de sens S : dire merci à quelqu'un qui vous a fait une faveur.
2. Utilisation de « remercier » avec son sens S dans la formule descriptive servant à remercier, ayant un sens équivalent à « je te revaudrai ça ».
3. Création de «remercier »* avec le sens S* : faire l'acte qu'on accomplit en utilisant la formule « je te remercie ».
4. Les usages de la phase 2 de la formule sont relus avec le sens S*.

C'est dans cette même logique que l'énoncé « je te dis « Merci » » acquiert le sens performatif, c'est-à-dire la conventionalisation de la locution finit par recevoir sa fonction de remerciement. Puis, naît l'expression « dire merci » pour signifier remercier et désigner l'action réalisable, entre autres, par cette expression.

Au terme de cette révision de la performativité, O. Ducrot met en garde le linguiste, par son statut de scientifique, de croire en la quasi-magie de la parole où l'on pense qu'il suffit d'affirmer des choses pour qu'elles se

réalisent. Le rôle du linguiste est de décrire ce phénomène sans le partager, et ce grâce à un dispositif méthodologique qui rendrait son approche plus scientifique : d'un côté, se créer un métalangage distinct du langage ordinaire, de l'autre, recourir à la délocutivité pour expliquer comment l'évolution de certains verbes leur permet de signifier l'acte et le faire.

Par ailleurs, il affirme que la remise en cause de la performativité lui a ouvert de nouveaux champs d'investigation comme celui du rapport indirect où l'on passe de « Je A » à « LA » et non « L a dit qu'il A » : un passage abrégé sur lequel il se penchera et qu'il expliquera à la lumière de la thèse de la délocutivité.

La pragmatique intégrée

Dans un article publié avec J.-C. Anscombre en 1976 sous le titre de « Argumentation dans la langue », et repris en 1984 dans « le Dire et le dit » (Voir références bibliographiques), O. Ducrot revient sur les fondements de la théorie des échelles argumentatives pour en faire une nouvelle théorie dite de l'argumentation. Dans cet article, les deux auteurs partent d'une mise en question de la position des néo-positivistes et qui consiste à considérer l'étude de la langue en trois phases successives : la syntaxe, le sémantique puis la pragmatique. Selon cette perspective, le premier niveau traite de l'acceptatbilité de la formation des mots en phrases, le second s'occupe de contenu informatif que véhicule la phrase, et le troisième s'intéresse à l'activité interindividuelle qu'engendre l'emploi de ces phrases. O. Ducrot et J.-C. Anscombre s'accordent sur la pertinence des trois niveaux ; en revanche, ils s'opposent à l'ordre linéaire qu'ils présupposent. Selon eux, la pragmatique et la sémantique sont indissociables, et la langue fournit de nombreux exemples, qui sont loin de constituer une exception, où la pragmatique intervient dès le départ et oriente même l'interprétation sémantique des phrases.

Cette mise en question n'est innovante, elle a été déjà initiée par E. Benveniste dans sa théorie des pronoms et par les chercheurs travaillant sur la présupposition où celle-ci est considéré comme un phénomène régissant l'emploi des énoncés dans les situations du discours et/ou indiquant l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énoncé..

Dans cet ordre d'idée, la pragmatique intégrée (dans le sens où elle est intégrée à l'analyse sémantique) vient, d'un côté, relativiser l'importance qu'occupe le contenu informatif dans l'interprétation sémantique et, de l'autre, ébranler l'ordre linéaire entre sémantique et pragmatique longtemps régné. Pour illustrer cette position, J.-C. Anscombres et O. Ducrot (1976, pp. 5-27) proposent plusieurs exemples dont nous reproduisons quelques-uns, dans leur forme ou leur contenu :

1- Ali ne fume pas. (seule l'idée est reproduite)
   La valeur de cet énoncé négatif ne peut se comprendre qu'en convoquant le présupposé affirmatif auquel elle s'oppose et se justifie.
2- Je vais partir puisque tu veux tout savoir. (l'exemple est reproduit dans son intégralité)
   La conjonction *puisque* ne lie pas les contenus sémantiques des deux propositions qu'elle met en relation, mais la valeur pragmatique de la première (l'assertion du départ) et le contenu informatif de la seconde. Ce fait montre que l'interprétation du sens de l'exemple prend en compte dès le départ l'énonciation et non, en second lieu, en se basant sur la sémantique puis la pragmatique.
3- Nous ne pouvons pas donner ici la démonstration de ce théorème. Les étapes principales en sont cependant les suivantes…. (exemple reproduit intégralement)
   Dans cet exemple, la conjonction d'opposition *cependant* relie les deux énonciations et non les contenus informatifs des deux propositions reliées. Ce qui montre que certains éléments de langue mettent en jeu des relations, autres que logiques, qui viennent créer un univers discursifs qui autorisent certaines interprétations et interdisent d'autres. Il ne s'agit plus de valeur informative mais de

valeur argumentative propre à la langue et exploitée dans le discours.

4- A. Peu d'automobilistes dépassent le 120 km/h (presque 20%).
B. Peu d'automobilistes dépassent le 12à Km/h (à peine 20%).

Tout locuteur natif et même celui qui a une maîtrise suffisante de langue française trouvera que la phrase *4.A* semble bizarre alors que la phrase *4.B* paraît acceptable. Pourquoi cette différence interprétative alors que les deux phrases ont pratiquement le même contenu informatif ? La seule différence entre les deux c'est l'emploi de l'adverbe *presque* dans la première et *à peine* dans la seconde. Il faut rappeler que la parenthèse sert à préciser, illustrer, consolider ce qui la précède, autrement dit, elle sert à apporter des arguments en faveur du fragment précédant externe. Dans notre exemple, la proposition « peu d'automobilistes….. » nous informe que les conducteurs qui dépassent le 10 Km sont peu nombreux, et le fragment mis entre parenthèses « 20 » exprime une quantité faible, donc en faveur de la première. Mais l'utilisation de *presque* rend l'argument qu'elle précède comme indiquant une proportion plutôt forte et donc autorisant une conclusion qui irait dans ce sens, ce qui n'est pas le cas de la principale. Pour que la phrase devienne interprétativement acceptable, il faut ajouter dans la parenthèse la conjonction *mais*).

Dans la phrase *4.B*., le problème ne se pose pas parce que la principale et la parenthèse convergent du fait que l'adverbe à peine autorise à comprendre ce qui le suit comme une quantité faible.

Cette interprétation pourrait nous induire à lier la différence entre les deux expressions au contenu informatif qu'elle apporte, or ce n'est pas ce qui est mis importe dans la théorie argumentative. Pour illustrer ce

fait les deux chercheurs proposent de remplacer, dans la principale, *peu* par *il y a un peu moins :*

Il y a un peu moins d'automobilistes qu'autrefois qui dépassent le 120 km/h (ils sont presque 20).

La principale de cette nouvelle phrase affirme que le nombre des conducteurs qui dépassent 120 k/h baisse, mais leur demeure important, c'est-à-dire que la principale exprime une quantité plutôt forte ; ce qui devrait donc converger avec la parenthèse contenant presque, mais ceci n'a pas empêché la bizarrerie de la phrase, car celle-ci n'émane du contenu informatif mais de l'argumentativité qu'autorise l'emploi de *presque*. A ce propos, J.-C. Anscombre et O. Ducrot écrivent :

> En discutant les conditions d'emploi de *presque,* nous avons voulu illustrer l'idée suivante : il existe, en français, des expressions, ni marginales ni exceptionnelles, dont l'utilisation discursives est soumise à certaines restrictions impossibles à déduire de leur valeur informative, même en dilatant à l'extrême cette dernière notion. Plus précisément, dès qu'un énoncé les contient, on voit apparaître des contraintes sur le type de conclusions en faveur desquelles il peut être utilisé.
>
> (J.-C. Anscombre et O. Ducrot, 1976, p. 09)

Deuxième partie :

La polyphonie

Contextualisation de la notion de « polyphonie »

C'est grâce à Bakhtine que le terme polyphonie a fait son apparition dans les études littéraires. Il a été utilisé pour désigner un prototype d'œuvres romanesques telles de Dostoïevski où celui-ci fait parler plusieurs voix à la fois. Cette première forme de polyphonie est dite « polyphonie littéraire » car elle concerne particulièrement le texte littéraire où narrateur et personnage se démultiplient créant par là une « symphonie pluri-vocale ».

Dans les années 80, les thèses bakhtiniennes ont été introduites en linguistique grâce à O. Ducrot. Celui-ci affirme en faire une interprétation libre, et ce en remettant en cause « l'unicité du sujet parlant ». C'est ainsi que la notion de « polyphonie linguistique » a été élaborée par O. Ducrot. Ce dernier précise que ses recherches sur la polyphonie s'inscrivent dans le cadre général de « la sémantique pragmatique » ou « la linguistique pragmatique. D'une part, il a ancré ses travaux sur la polyphonie dans le domaine de la sémantique parce qu'il s'intéresse principalement au sens comme étant l'image de l'énonciation contenue dans l'énoncé.

D'autre part, il a lié la notion à la pragmatique car « les actes de paroles » dont le premier responsable est le sujet est un élément constitutif de la visée d'un énoncé. En revanche, sa conception de la pragmatique présente une certaine nuance par rapport à ce qui a déterminé les postulats de départ de Austin et Searle. Selon O. Ducrot « dire n'est pas faire ». Autrement dit la parole n'a pas ce pouvoir de réaliser des actes, mais le sujet réel de l'énonciation fait savoir à son allocutaire à travers l'énonciation que celle-ci a tel ou tel pouvoir (obliger, ordonner, conseiller, interroger,…). Il est essentiel de rappeler la distinction qui en découle, la

pragmatique initiée par Austin et Searle s'inscrit dans la philosophie du langage et son essence est définie par les travaux sur les actes du langage. Quant à celle élaborée par O. Ducrot et J.-C. Ascombres, elle est a posteriori nommée « pragmatique intégrée » car, d'une part, elle fait partie de la linguistique et constitue le prolongement de la linguistique énonciative ; et de l'autre, elle considère la pragmatique non comme composante surajoutée à la sémantique, mais elle lui serait intégrée dès le départ.

Par ailleurs, s'intéressant aux marques de l'énonciation dans l'énoncé, certains linguistes font de « la polyphonie » un champ d'étude de cette nouvelle forme de linguistique énonciative. Alors qu'elle est fondée principalement, d'un côté, sur la distinction *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur* ; et de l'autre, sur la prise en charge énonciative !

La théorie bakhtinienne

Les fondements de cette théorie

Selon Bakhtine, le langage humain est foncièrement interactionnel, c'est-à-dire tout ce qu'on produit est obligatoirement une réaction à ce qui a été dit ou une anticipation de ce qui va être dit. C'est dans perspective qu'il tente de créer sa notion de « dialogisme » qui s'apparente, plusieurs égards, à celle de « dialogue » comme en témoigne le texte suivant :

> *Aussi monologique fût-il (un ouvrage scientifique ou philosophique p. Ex.) ; aussi concentré sut un objet fût-il, un énoncé ne peut pas ne pas être également, à un certain degré, une réponse à ce qui aura été déjà dit sut l'objet donné, quand bien même ce caractère de réponse n'apparaîtrait pas dans l'expression extérieure.* Bakhtine cité par J. Bres, 2005 ; p. 52)

L'analogie qu'il estime exister entre le dialogue et le dialogisme n'est certes pas facile à déceler car l'interaction dans le premier est saillante à la surface, alors qu'elle est bien plus profonde dans le second. Autrement dit, l'échange est repérable dans le corps du texte dialogal, alors qu'il est implicite et peu évident au non-averti dans le texte dialogique. Dans ce dernier cas, l'identification du phénomène nécessite de la part de l'interprétant un travail de construction sémantique minutieux.

Il faut rappeler que Bakhtine s'intéresse à l'étude de « l'énoncé » qui correspond dans la terminologie actuelle de l'analyse conversationnelle à « *la réplique* » ou « *le tour de parole* ». Autrement dit, avec l'alternance des sujets parlants, êtres réels, on change d'énoncés.

En effet, Bakhtine appelle énonce tout ce qui fonctionne comme unité de l'échange verbal, « depuis la réplique brève (monolexématique) jusqu'au roman ou au traité scientifique « […] les œuvres de construction complexe, en dépit de tout ce qui les distingue de la réplique du dialogue, sont, par leur nature, des unités de l'échange verbal. […]. Et cette nature est définie par l'alternance : « avant son début [de l'énoncé], il y a les énoncés des autres ; après sa fin, il y a les énoncés-réponses des autres ».

J. Bres : 2005, p. 51.

De ce qui précède ressort que l'énoncé est défini principalement par son orientation :

- soit vers les discours antérieurs des autres, ce qui est convenu d'appeler « **interdiscursivité** »,
- Soit vers les discours-réponse qu'il peut générer chez les interlocuteurs, ce qui est convenu d'appeler « **interlocutivité** »,
- Soit du sujet parlant vers son énoncé où le locuteur constitue son propre interlocuteur, dans ce cas on parlerait de discours « **intralocutif** »

En somme, Bakhtine souligne trois formes de dialogisme : interdiscurif, interlocutif et intralocutif.

Quant à la notion de « polyphonie », elle constitue une forme particulière de dialogisme où l'auteur fait parler ses personnages et leur attribue une pluralité de voix. Ce travail a été réalisé particulièrement sur l'œuvre romanesque de Dostoveiski. C'est ainsi que cette notion a été liée étroitement aux études littéraires où l'on essaie d'identifier qui « raconte », qui « parle » et qui « voit ».

Application :

Voici un extrait du roman « les nuits blanches » de Dostoïevski, identifiez les différentes voix que l'on peut lire dans ce passage :

« - Ah mais non! Mais pas du tout ! Parlez ! Maintenant, je ne dis plus un mot.

- Je continue : il est dans ma journée, mon amie Nastenka, une heure que j'aime par-dessus toutes. C'est l'heure bien connue où se terminent presque toutes les affaires, les fonctions et les obligations, et tous se pressent de rentrer manger, faire une petite sieste et, en chemin, enventent plein d'autres thèmes joyeux pour la soirée, la nuit, tout le temps libre qui leur reste. A cette heure, notre héros, comme les autres- car vous me permettrez, Nastenka, de raconter à la troisième personne, parce que je suis terriblement gêné de le raconter à la première-, ainsi donc, à cette heure notre héros qui, lui aussi, a quelque charge à remplir, marche derrière ses congénères. Mais un étrange sentiment de satisfaction passe sur son visage blême et qu'on dirait un peu froissé. Ce n'est pas avec indifférence qu'il regarde l'aube du soir s'éteindre lentement dans le ciel froid de Petersbourg. Quand je dis qu'il regarde, c'est faux : il ne regarde pas, il contemple, comme s'il ne se rendait pas compte, comme s'il était fatigué, ou pris en même temps par quelque chose d'autre, par quelque affaire plus intéressante, de sorte que ce n'est que très vite, comme sans le vouloir, qu'il peut consacrer du temps à ce qui l'entoure. Il est heureux car il en a fini jusqu'au lendemain avec les affaires qui l'ennuient, et il est

content comme un écolier qu'on vient d'autoriser à quitter le banc de son école pour s'adonner à ses jeux favoris et à ses gamineries. »

Dostoïeski, « Les nuits blanches », pp. 32-33

Lecture critique de la thèse bakhtinienne par T. Todorov :

Dans cette partie, nous cèderons la parole à T. Todorov car nous ne pouvons prétendre faire mieux pour faire une lecture aussi pertinente et perspicace de l'œuvre bakhtinienne. Ainsi reproduisons-nous fidèlement l'exposé de T. Todorov où nous inviterons nos étudiants à réfléchir ensemble sur les deux topos *dialogue* et *carnaval*, ce qui les unit et ce qui les différencie et ce qui fonde le phénomène polyphonique caractérisant l'œuvre romanesque de Dostoïevski.

Le dialogue est certainement le thème central de la pensée de Bakhtine [...]. Par ce terme il faut entendre moins la forme verbale particulière du dialogue, comme le laissent penser certaines parties du Dostoveïski, qu'un trait distinctif de l'être humain : celui-ci n'existe qu'en interaction avec les autres hommes. « Etre signifie communiquer. » »La vie est dialogique de par sa nature. » Ce dialogue général- synonyme de l'intersubjectivité – est omniprésent et infini, mais aussi infiniment changeant. Le propos de l'homme est son achèvement.

La conception dialogique de l'homme et de la culture s'oppose à la soumission (un pouvoir politique qui prétendrait détenir la vérité) : elle s'oppose donc au dogmatisme. Mais il ne faudrait pas s'imaginer, par une facilité de pensée, qu'il signifie l'affirmation du subjectivisme et du relativisme radical, d'un monde sans vérité possible, puisque seuls y existeraient les discours des différents interlocuteurs- un monde où toutes les opinions se valent.

Les objections les plus sérieuses élevées contre l'hypothèse dialogique concernent ses incarnations exemplaires dans l'œuvre de Dostoïevski, telles que les décrit Bakhtine. A y regarder de plus près, on peut constater en effet que plutôt qu'un véritable dialogue, c'est-

à-dire une relation qui préserve la liberté d'autrui, celles-ci illustrent une intégration autoritaire du point de vue d'autrui dans la conscience du sujet. Les personnages décrits par Bakhtine, plutôt que d'inciter au dialogue semblent dire : « laissez-moi seul pour que je puisse réfléchir à ce que vous venez de dire. » les évocations de Bakhtine lui-même par ceux qui l'ont connu vont du reste dans le même sens : c'est un homme qui ne répond pas au téléphone, n'écrit pas de lettres, n'écoute pas les objections de ses auditeurs, qui souvent ne connaît même pas leur nom : c'est un penseur solitaire. On peut cependant écarter ces objections en rappelant les circonstances de sa vie : avec qui pouvait réellement dialoguer à Koustanaï et Saransk ? Dressé à vivre en isolement, il finit par perdre ses propres capacités dialogiques. Quant aux personnages qu'il analyse, ils sont, certes, enfermés en eux-mêmes, mais au moins sont-ils habités par des voix multiples. Le dialogue intérieur, aussi partial soit-il, peut préparer au dialogue tout court : ne commençons-nous pas tous par nous faire une image schématique et superficielle des autres, traditions culturelles ou personnes, avant de pouvoir l'approfondir et l'enrichir ?

Les difficultés s'accroissent en revanche lorsqu'on essaie d'articuler le thème du dialogue avec cet autre topos bakhtinien, le carnaval. Bien sûr, les deux partagent certains traits, et notamment (ce qui permet de comprendre l'hostilité qu'ils provoquent chez les détenteurs du pouvoir) leur opposition au discours officiel dogmatique. La culture carnavalesque, authentiquement populaire, renverse la culture officielle. Mais la ressemblance s'arrête là. Sinon, tout appose les deux concepts. Le dialogue favorise la formation de la personne, du tu comme du je : le carnaval la dissout dans l'action collective de la foule. Le dialogue est choix de liberté, le carnaval exige la soumission au groupe. Le dialogue est ordre et sens, le carnaval chaos et orgie : le dialogue est Apollon, le carnaval Dionysos. Le dialogue est verbe, le carnaval est corps, ivresse, excréments. Le dialogue se joue en tête-à-tête, le carnaval sur la place publique : l'un privilégie le chuchotement, l'autre le hurlement. Dans les Evangiles, le Christ ouvre le dialogue ; la foule qui le crucifie participe du carnaval. Le dialogue est sérieux, le carnaval du côté du rire- Mais, contrairement à ce que dit Bakhtine, la violence s'accommode bien du rire. Comment réconcilier le goût de Bakhtine pour deux entités aussi opposées, goût qui le conduit à inclure un long chapitre sur le carnaval dans la seconde édition du livre sur le dialogue, le Dostoïevski ?

Bakhtine ne s'est vraiment pas expliqué là-dessus ; pourtant on ne devrait pas se laisser aller à la facilité qui consiste à simplement constater l'incohérence (à « déconstruire » son texte). On peut se demander si Bakhtine ne suggère pas que le je a besoin d'établir plusieurs types de relations intersubjectives : avec les tu qui les entourent, mais aussi avec le nous de la communauté à laquelle il appartient, et aussi avec son propre être corporel. […] quant à l'appel de communion dans le nous, il est clair qu'elle se situe aux antipodes de l'embrigadement collectiviste auquel se trouve soumis le citoyen soviétique. (T. Todorov : 2002, pp. 342-345)

La polyphonie ducrotienne :

Dans son « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », O Ducrot affirme vouloir rompre avec une idée qui avait longtemps régné dans les linguistiques de la langue (le comparatisme, le structuraliste, et la grammaire générative). Il s'agit de l'idée qui stipule que « chaque énoncé possède un seul auteur.» (O. Ducrot, 1985 : p. 171). Selon lui, cette idée de « l'unicité du sujet parlant » n'a pas été également remise en question par celui qui est censé être le fondateur de la notion de *« polyphonie »*Mikhaïl Bakhtine :

> *Pour Bakhtine, il ya toute une catégorie de textes,et notamment de textes littéraires, il faut reconnaitre que plusieurs voix parlent simultanément, sans que l'une d' entre elles soit prépondérante et juge les autres. Il s'agit de ce qu'il appelle, par apposition à la littérature classique ou dogmatique, la littérature populaire ou encore carnavalesque, et qu'il qualifie quelques fois de mascarade, entendant par-là que l'auteur y prend une série de masques différents. Mais cette théorie de Bakhtine, à ma connaissance, a toujours été appliquée à des textes, c'est-à-dire à des suites d'énoncés, jamais aux énoncés dont ces textes sont constitués. (O. Ducrot, 1985 : p. 171)*

A travers sa théorie polyphonique, il voudrait démontrer que la pluralité de voix concerne aussi bien le discours que chacun des énoncés qui pourraient constituer ce discours. Pour ce faire, il va, dans un premier temps, aborder une série de distinctions qui opposeraient : discours/énoncé, phrase/énoncé, sens/signification, sujet parlant/locuteur et énonciateur. Dans un second temps, il recourt à deux procédés linguistiques pour illustrer sa théorie.

Quelques distinctions préliminaires :

Discours/Enoncé :

Le discours est constitué d'une série d'énoncés dont chacun jouit d'une « autonomie relative ». Lors de l'interprétation de ce discours, celle-ci devrait être reconstituée. Qu'il s'agisse de sa production ou de sa réception, tout discours et par conséquent tous les énoncés qui le constituent ne sont identifiables qu'à travers la constitution de son contexte énonciatif. Quant à l'énoncé, il doit répondre à deux conditions essentielles : la cohésion et l'indépendance. La première consiste à admettre que le choix de chaque constituant dépend du choix global de l'énoncé. La seconde condition correspond au fait que le choix de l'ensemble de l'énoncé ne devrait pas être dicté par l'ensemble du discours. Pour illustrer cette distinction, nous empruntons à O. Ducrot son exemple « Mange pour vivre ! ». En imaginant deux situations différentes, cet exemple peut constituer soit un seul et même énoncé ou deux énoncés distincts.

Situation 1 : un médecin qui conseille son malade de manger pour retrouver des forces et aller mieux, et donc recouvrer la santé et la vie, lui dit : « Mange (énoncé 1) pour vivre (énoncé 2).

Situation 2 : En s'adressant à une personne trop gourmande, on lui dit « Mange pour vivre ». Dans ce cas-là, l'exemple constitue un seul énoncé.

Phrase/Enoncé

« Ce que j'appelle « phrase », c'est un objet théorique, entendant par là qu'il n'appartient pas, pour le linguiste, au domaine de l'observable, mais constitue une invention de cette science particulière qu'est la grammaire. Ce que le linguiste peut prendre pour observable, c'est l'énoncé, considéré comme la manifestation particulière, comme l'occurrence hic ; et nunc d'une phrase (O. Ducrot, 1984 : p. 174). Plus loin, O. Ducrot nous met en garde contre une compréhension hâtive de ce qu'est la phrase et ce qui la distingue de l'énoncé. Et ce en précisant que cette distinction entre « énoncé » et « phrase » ne consiste pas à rattacher lune au domaine de l'empirique, et l'autre au domaine de l'intellectuel, mais plutôt à leurs statuts méthodologiques où dans, dans le premier cas, on réalise un travail interprétatif, et dans le second, un travail explicatif fondé principalement sur l'intuition.

Prenons un exemple simple : « Il est huit heures ». Cette construction linguistique qui obéit aux règles morphosyntaxiques de la langue française est appelée « phrase. Elle peut être répétée à l'infini, comme c'est le cas des phrases que l'on retrouve dans les livres de grammaire et, qui sont expliquées de la même manière.

Cette même phrase, une fois contextualisée, c'est-à-dire mise dans une situation de communication particulière (préciser son producteur, son récepteur, le moment et le lieu où elle a été réellement émise) devient un énoncé qui ne sera produit qu'une seule et unique fois. A tout changement de l'un des éléments constitutifs de cette situation, un nouvel énoncé voit le jour.

Sens /Signification

« En corrélation avec l'opposition de la phrase et de l'énoncé, je dois maintenant introduire la différence entre la signification et le sens- en précisant que je choisis ces deux expressions de façon tout à fait arbitraire, sans me référer à leur emploi dans le langage ordinaire ou dans la tradition philosophique. Quand il s'agit de caractériser sémantiquement une phrase, je parlerai de « signification », et je réserverai le mot « sens » pour la caractérisation sémantique de l'énoncé. Ente le sens et la signification, il y a pour moi à la fois une différence de statut méthodologique et une différence de nature (O. Ducrot, 1985 : p. 180)

Enoncé = phrase + contexte

Sens ≠ Signification + ingrédients liés à la situation d'énonciation

Schéma : Equation du sens

Bien que la première équation soit correcte, c'est-à-dire que plusieurs énoncés peuvent référer à la même phrase sous-jacente et que seul le contexte soit différent, ceci ne veut nullement dire que la même signification est contenue dans l'ensemble des énoncés. Il faudrait comprendre celle-ci comme étant les instructions qui permettraient à l'interprétant de construire le sens. Ce dernier n'est pas un contenu sémantique préalablement existant, mais il émane d'un

travail de réflexion et d'explication réalisé par les protagonistes de la communication.

Reprenons l'exemple de la phrase précédemment donnée :

« Il est huit heures. »

Sur le plan morphosyntaxique, cette phrase est une structure impersonnelle où l'on indique le temps.

Mais contextualisée, elle donne naissance à plusieurs énoncés différents. Imaginons-en quelques situations effectives :

1- Une maman qui s'adresse à son fils refusant de se lever, cette phrase signifie « Tu vas être en retard, réveille-toi vite ! ». ou au contraire, si c'est huit heures du soir, cette phrase voudrait dire « il faudra te préparer pour dormir ; brosse tes dents et mets ton pyjama ! »
2- Un père disant à son fils avec qui il a l'habitude de regarder le Journal Télévisé de huit heures, cette phrase signifie : »allume la télé ! ».
3- Des enfants qui disent à leur maman « il est huit heures. » pourrait vouloir dire' nous avons faim, sers-nous à manger ! ».

Application :

1- Dans un tableau récapitulatif, énumérez ce qui distingue la phrase de l'énoncé.
2- En parcourant les livres de grammaire, extrayez des exemples concrets de phrases réutilisées plusieurs fois.
3- A partir d'un exemple personnel illustrez la différence entre sens et signification.

Enonciation/Enoncé

Trois définitions ont été données par O. Ducrot à la notion clé qui fonde sa théorie de « pragmatique sémantique » (O. Ducrot, 1984 : pp. 178-179) :

1- « L'activité psycho-physiologique impliquée par la production de l'énoncé (en y ajoutant éventuellement le jeu d'influences sociales qui la conditionne) ». il précise que cette conception de l'énonciation ne sera pas prise en compté dans sa recherche linguistique.
2- « (l'énonciation) renvoie à l'activité du sujet parlant qui permet de produire un segment de discours, ou, en d'autres termes, ce qu'il vient d'appeler « énoncé ».
3- « C'est l'évènement constitué par l'apparition d'un énoncé. La réalisation d'un énoncé est en effet un évènement historique : existence est donnée à quelque chose qui n'existait pas avant qu'on parle et qui n'existera plus après.

Inscrivant son travail dans le cadre de « pragmatique sémantique »ou « la pragmatique linguistique » (O. Ducrot, <1985 : p. 173), O. Ducrot se fixe comme objet d'étude le sens de l'énoncé qui, selon lui, n'est qu'une qualification de l'énonciation. Autrement dit, l'énoncé contient en son sein des indications sur l'énonciation et comment celle-ci pourrait avoir une force illocutoire, un pouvoir juridique, « celui d'obliger d'agir dans le cas d'une promesse ou d'un ordre, celui d'obliger à parler (dans le cas d'une interrogation) ,

celui de rendre licite ce qui ne l'était pas (dans le cas d'une permission) (O. Ducrot : 1984, p. 183°). Loin de toute évidence partagée par les interlocuteurs, le sens serait un savoir que le sujet parlant transmet à son interlocuteur, un savoir qui consiste à communique son énonciation comme ayant tel pouvoir illocutoire ; et en l'interprétant, le locuteur le pouvoir, et que celui-ci la reconnaît comme telle ;

Sujet parlant/locuteur

Le sujet parlant est un être extérieur à l'énonce, il correspond à l'être physique chargé de l'activité psycho-physiologique qui est à l'origine de l'énoncé. Autrement dit, il désigne la personne qui réalise l'activité intellectuelle du choix des mots, leur agencement, puis les rend audibles grâce à la mise en fonctionnement de son appareil phonatoire.

Quant ***au locuteur,*** il constitue une instance discursive responsable de l'énoncé. A l'intérieur de cette catégorie, O. Ducrot distingue le locuteur L du locuteur Y. pour illustrer cette distinction, il recourt à plusieurs exemples, nous lui empruntons le suivant. Dans l'art oratoire, il est admis que la réussite de l'orateur est conditionnée par l'image qu'il arrive à donner à voir à son auditoire, non dans les compliments qu'il pourrait se faire, mais dans la manière dont il lui parle (son débit, son intonation, le timbre de sa voix, le choix des mots, …). C'est cet Ethos mis en scène qui correspond à ce que O. Ducrot appelle « le locuteur en tant que tel L ». et ce que le locuteur pourrait dire explicitement sur soi serait le locuteur « être du monde » Y.

Application :

Dans les exemples ci-dessous, identifiez le sujet parlant et le ou les locuteurs possibles :

1- « Depuis que j'ai quitté le Liban en 1976 pour m'installer en France, que de fois m'a-t-on demandé, avec les meilleures intentions du monde, si je me sentais « plutôt français » ou « plutôt libanais »
. Je réponds invariablement : « l'un et l'autre ! » Non par quelque souci d'équilibre ou d'équité, mais parce qu'en répondant différemment, je mentirais ».

A. Maalouf, Les identités meurtrières, p.07

2- « Novembre 1953. J'étais veilleur de nuit dansun hôtel, boulevard Saint-Marcel. En guise de salaire, une chambre sous les combles, c'est-à-dire l'essentiel. Parfois, des clients de passage me donnaient un pourboire, surtout lorsqu'ils se trouvaient en bonne compagnie. Mon manuscrit achevé, je consultai le Bottin, Editions…Editions Gallimard, La table ronde, Le Seuil, Grasset, Fayard… ces appellations ne me disaient rie, je ne connaissais personne dans la république des lettres. »

D. Chraïbi, Le monde à côté, p. 31.

Cette distinction entre le ***Sujet parlant*** et le ***Locuteur*** a permis à O. Ducrot de parler d'une première forme de polyphonie qu'il a appelée « double énonciation ». Autrement dit, cette pluralité de voix correspond à une pluralité de locuteurs qu'il ne faut pas confondre avec le sujet réel de l'énonciation. Dans cette catégorie, on peut citer le discours rapporté où le locuteur rapporteur fait mention de paroles produites dans une autre situation d'énonciation dite « originale ». Que le locuteur citant rapporte fidèlement les propos d'autrui en les mettant entre guillemets (le rapport en Style Direct, dorénavant RSD) ou en se contentant de rapporter seulement le contenu de ces propos (le rapport en Style Indirect RSI), il s'agit de la coexistence de plusieurs voix hiérarchisées, orchestrées pour appuyer, consolider, prendre de la distance ou mépriser « un dit déjà là » et vice versa.

Exemple :

1- Emmanuel, 28 ans, avance avec quelques explications : « je comprends les griefs qu'on fait parfois aux professeurs. Les syndicats donnent parfois l'impression d'avoir trop de poids dans le public…. . Et pas assez dans le privé. » Et d'ajouter que si « fonctionnaires, c'est avoir des privilèges, il ne faut justement pas se laisser aller au train-train. Mais je sens que ça évolue. Peut-être parce que certains qui entrent aujourd'hui dans l'administration viennent d'ailleurs, avec un autre esprit ; »

Libération, 30 septembre1996.

Dans cet exemple, on entend deux voix : celle du journaliste précisant l'identité du locuteur cité dont les propos sont mis entre guillemets pour se

distancier. Bien que cette identité soit en apparence clarifiée, elle demeure anonyme et personne ne peut vérifier l'authenticité des paroles qu'lui attribue. Il s'agit de la double énonciation où le locuteur citant « le journaliste » recourt au locuteur cité pour ancrer son discours dans la situation originale dont il parle.

2- Tous les chasseurs de tête le disent : à compétence et diplômes identiques, lorsqu'ils se présentent deux candidats de sexe opposé pour un poste de direction, le client choisit toujours le postulant masculin.
L'entreprise n° 133, novembre 1996

Dans cet exemple, le journaliste rapporte une idée partagée par tous « les chasseurs de tête », à savoir que les femmes subissent une discrimination quand elles sont en concurrence pour un poste de direction avec les hommes. Mais cette idée est attribuée à une source générique (un ensemble de personnes appartenant particulièrement à la catégorie de recruteurs). Dans ce cas de figure, nous ne pouvons parler de discours rapporté direct, ce qui est rapporté c'est une opinion partagée par un groupe dont l'identification demeure peu précise.

Quant à l'autre forme de distinction entre le locuteur « en tant que tel » L et le locuteur « être du monde » Y, elle permet d'expliquer les formes polyphoniques où le locuteur met en scène deux instances discursives distinctes, et ce en s'autocritiquant par exemple. Ce procédé linguistique permet au « locuteur L (de gagner la faveur de son public par la façon dont il humilie Y » (O. Ducrot : 1984, p. 201)

Locuteur/Enonciateur

« J'appelle « énonciateurs » ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (O. Ducrot : 1984, p. 204)

Dans ses travaux antérieurs O. Ducrot avait affirmé que l'énonciateur est celui qui réalise les actes illocutoires, mais il est revenu sur cette définition car « faire un acte illocutoire, c'est présenter son énonciation comme ayant ce pouvoir. Alors que l'énonciateur est un élément constitutif de l'énoncé et il ne peut en aucun prétendre faire ceci. La réalisation des actes illocutoires reviendrait, selon O. Ducrot, au sujet parlant, l'être réel.

Pour mieux illustrer sa conception de cette nouvelle instance discursive, il recourt à deux comparaisons :

La première avec le théâtre

> *Je dirai que l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur. L'auteur met en scène des personnages qui, […], « dans une première parole », exercent une action linguistique et extralinguistique, action qui n'est pas prise en charge par l'auteur lui-même. Mais celui-ci peut, dans une « seconde parole », s'adresser au public à travers les personnages : soit qu'il s'assimile à tel ou tel dont il semble faire son représentant (lorsque le théâtre est didactique), soit qu'apparaisse significatif le fait même que les personnages parlent et se comportent de telle ou telle façon. D'une manière analogue, le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes.*

(O. Ducrot ; 1984, p. 205)

Et la seconde avec le récit, et ce en recourant à la théorie de G. Genette. Il fait correspondre le sujet parlant à l'auteur du récit, le narrateur au locuteur et le centre de perspective à l'énonciateur. Autrement dit, il souligne que, dans bien de cas, celui qui raconte et celui qui voit ne coïncident pas, c'est ce qui permet au narrateur de décrire, de raconter des choses sur lesquelles il n'a pas d'emprise, voire même pas connaissance émanant de lui.

Application :

Procédés polyphoniques :

En se basant sur la distinction entre locuteur et énonciateur, O. Ducrot cite deux procédés polyphoniques que l'on retrouve fréquemment dans la langue, il s'agit de l'ironie et la négation.

L'ironie

> *Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde. Tout en étant le responsable de l'énonciation, L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimée dans l'énonciation.* (O. Ducrot, 1984, p. 211)

De cette définition, nous retiendrons que la polyphonie ironique consiste en la coexistence de deux instances discursives distinctes : un locuteur qui produit l'énoncé où il met en scène un point de vue absurde dont il n'est pas responsable et qu'il attribue à un énonciateur. L'absurdité de son point de vue

émane de sa contradiction avec la situation d'énonciation qu'il est censé commenter.

Pour illustrer le fonctionnement de l'ironie, nous empruntons à O. Ducrot l'exemple qu'il a lui-même emprunté à Fouquier.

> Dans un restaurant de luxe, un client est attablé avec son chien, un petit teckel !le parton tente de converser avec lui en vantant la qualité de son restaurant : « Vous savez, monsieur, notre chef est l'ancien cuisinier du roi Farouk »- « Ah, bon ! », répond le client. Le patron, sans se décourager : « Et notre sommelier, c'est l'ancien sommelier de la reine d'Angleterre… Quant à notre pâtissier, nous avons recueilli celui de l'empereur Bao-Daï ». Devant le mutisme du client, le patron change de conversation : « Vous avez là, monsieur, un bien joli Teckel ! » ; A quoi le client répond : « Mon teckel, monsieur, c'est un ancien Saint-Bernard. (O. Ducrot, 184, p. 212)

Dans cet exemple, le client agacé par les fabulations du patron du restaurant, il prend la parole et met en scène un énonciateur soutenant un point de vue absurde, celui d'un petit chien qui était à l'origine un grand chien noble, et ce en utilisant la même structure précédemment utilisée par le patron

Dans l'auto-ironie, le locuteur ironise sur lui-même, ce qui pourrait remettre en question ce que Ducrot affirme comme condition préalable à toute ironie, à savoir le locuteur ne devrait pas s'identifier à l'énonciateur. Pour y remédier,il faudrait attribuer le point de vue absurde non au locuteur L, mais au locuteur Y « l'être du monde, ce qui va permettre à L de récupérer la sympathie de son allocutaire.

La négation :

La négation constitue une autre forme de polyphonie où l'on a affaire à une pluralité de points de vue. Autrement dit, dans ce type d'énonciation, le locuteur, responsable de son énoncé, met en scène un pont de vue négatif attribué à un énonciateur E_1 et auquel il s'identifie. Ce point de vue présuppose qu'un autre énonciateur soutient le contraire. A la différence de l'ironie, le locuteur d'un énoncé négatif met en scène deux positions antagonistes, l'une négative et l'autre affirmative.

O. Ducrot range les formes négatives de la langue dans deux catégories : a- la négation descriptive est une simple description d'un état de fait, de chose ou de personne, sans qu'il y ait forcément une présupposition adverse.

b- l'ancienne négation polémique englobe deux types : la négation métalinguistique et la négation proprement polémique.

« J'appelle « métalinguistique » une négation qui contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose » (O. Ducrot, 1984, p. 218). Autrement dit, le locuteur met en scène un énonciateur qui refuse non le contenu tenu par un autre énonciateur, mais les termes réellement utilisés pour décrire la situation. A titre d'exemple, quand quelqu'un affirme « Ali n'a pas cessé de fumer puisqu'il n'a jamais fumé » ; l'énonciateur refuse l'emploi du terme « cesser » qui présuppose que « Ali fumait auparavant ».

Quant à la négation polémique, elle correspond à la plupart des énoncés négatifs d'une langue. Dans ce cas de figure, le locuteur met en scène un énonciateur soutenant le refus comme dans l'exemple « Ali n'est pas bête », ce point de vue assumé également par le

locuteur présuppose l'existence d'un autre point de vue antagoniste, celui de l'affirmation que « Ali est bête »

A l'aide de la théorie polyphonique, commentez les exemples ci-après :

a- Comme le dit une battante célèbre qui n'a jamais su mâcher ses mots : « Pour réussir, une femme doit ressembler à une jeune fille, se comporter comme une dame, penser comme un homme et travailler comme un cheval ».

b- « Les chiens aboient, les Lee Cooper passent ». ».

c- Enfin un sondage utile. L'institut néerlandais NWO a entrepris une étude auprès des populations laborieuses, étude dont il ressort nettement une conclusion sans appel : le travail, c'est fatigant. On s'en doutait un peu. Nous voici désormais confortés dans cette intuition majeure. »

Pierre Georges, *Le Monde*, 18octobre 1997.

Exercicen° 1 :

Repérez les différentes voix contenues dans ce texte et dites à quoi renvoient les différents « je » :

Je finis par lui prêter 300 dirhams. « Je te rembourserai. Tu veux un chèque ? – Non » J'ignorais en tout état de cause que les Chraïbi constituaient une smala aux ramifications souterraines et innombrables. Des membres de ma famille, il en sortait de partout, de différentes tranches d'âge : ma sœur Naïma qui venait de naître au moment où je m'embarquais pour la France en 1945 ; frères que j'avais peine à reconnaître mais, qui, me reconnaissaient trait pour trait ; cousins cousines, nièces et neveux, une tante que je n'avais jamais vue[…].

Pour tous ou presque, j'étais l'enfant prodigue qui avait donné un coup de pied au Maroc, qui avait réussi en Europe mais ne disposait que de la célébrité en fait de compte en baque. Que diable !avec mon talent et un peu de diplomatie, je pouvais surpasser ce type qui avait gagné des millions avec une chanson pour une marque de confiture. Et l'on me soufflait obligeamment le sujet de mon prochain roman, une espèce de pommade pour brosse à reluire qui me propulserait au septième ciel, le prix des quatre jurys en l'occurrence. Dodue et parfumée, bijoutée jusqu'aux yeux, ma sœur Naïma occupait le premier plan visuel, attirait l'attention des photographes : « C'est mon frère ! ». Son époux était directeur des douanes à Casablanca, elle me faisait par conséquent l'honneur de paraître en ma compagnie.

D. Chraïbi, *Le monde à côté*, pp. 23-24

- La théorie SCAdinave de la POliphonie LINguistiquE (La ScaPoLine) :

Origine

Initiée par un groupe de linguistes et littéraires, cette nouvelle théorie a vu le jour en 2000. S'inspirant principalement des thèses ducrotiennes, elle a tenté d'y introduire un renouveau pour répandre ses résultats au-delà du champ linguistique. En effet, son objectif ultime était d'étudier l'impact de la forme linguistique sur la construction du sens, autrement dit comment les instructions signifiantes contenues dans la phrase pourraient influencer et guider le travail interprétatif du sens au niveau de l'énoncé.

> *Nous cherchons pour notre part, à rendre compte des restrictions qu'impose la forme linguistique sur l'interprétation des énoncés. Il ne suffit pas de faire le relevé des éléments linguistiques à même de créer tel ou tel effet énonciatif. Nous devrons aussi-par une analyse proprement linguistique située au niveau de la langue- tenter d'expliquer pourquoi tel ou tel élément particulier a cette fonction particulière, pourquoi cette forme linguistique favorise cet effet de sens.*
>
> (H. NØlke, 2005, pp. 111-112)

C'est dans cette perspective qu'un groupe de six personnes (3 linguistes et 3 littéraires) ont collaboré ensemble pour approfondir les études polyphoniques, et ont ainsi mis fin à une séparation théorique longtemps imposée entre polyphonie linguistique et polyphonie littéraire. H. NØlke justifie ainsi cette démarche :

> *D'une part les littéraires fournissent souvent à la bonne surprise des linguistes de nombreux exemples pourvus d'interprétations souvent subtiles qui, pour les linguistes, représentent des faits nouveaux. D'autre part, les linguistes révèlent aux littéraires l'importance systématique qu'ont les faits linguistiques, les aidant ainsi à découvrir parfois des interprétations.*
>
> (H. Nølke et al., 2004, p. 22)

Bien que les scapolinistes se soient inspirés de Ducrot, ils soulignent que leur visée et leur approche seraient radicalement différentes. Cette différenciation est marquée par une nouvelle terminologie et des fondements analytiques distincts. A titre d'exemple, le locuteur est le concept clé sur lequel ces théoriciens vont élaborer toute leur théorie. Rappelons que le locuteur est considéré comme l'instance discursive responsable de l'énonciation et de la construction du sens contenu dans l'énoncé.

Les fondements de la ScaPoLine : H. NØlke (2005 :113)

La configuration polyphonique

1- Quatre éléments déterminent la configuration polyphonique au niveau de l'énoncé et le discours H. NØlke (2005 :113) :

a) Le ***locuteur-en-tant-que-constructeur*** (abrégé en **LOC**) constitue l'instance responsable de la construction du sens et de la mise en scène des autres éléments,
b) Les ***points de vue*** (abrégé en ***pdv***) sont les entités sémantiques porteuses d'une source qui est dite avoir le pdv,
c) Les ***êtres discursifs*** (abrégé en ***ê-d***) sont des entités sémantiques susceptibles de saturer les sources,
d) Les ***liens énonciatifs*** (abrégé ***liens***) relient les ê-d aux pdv

Pour mieux illustrer ces composantes, nous le schématisons comme suit

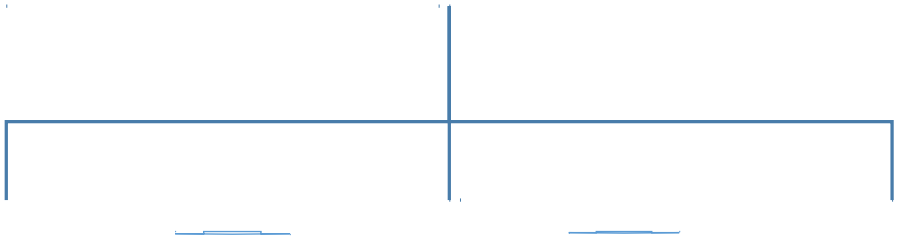

Schéma n° 4 : La configuration polyphonique des scapolinistes

H. NØlke (2005 :114) recourt à la métaphore pour expliquer les quatre éléments constitutifs de sa théorie : « **Le LOC** est l'auteur et le metteur en scène du drame verbal joué par l'énoncé, c'est lui qui l'a conçu. Les ê-d sont les acteurs du drame, les pdv leurs paroles ou répliques et les liens leurs attitudes dans la mesure où celles-ci se manifestent sur la scène. «

A cette fonction primaire du locuteur, celui-ci peut également commenter directement son énonciation sans forcément attribuer son jugement à l'un des êtres discursifs. Nous en citons comme procédés linguistiques ayant cette fonction : les adverbes énonciatifs, les commentaires métalinguistiques, les temps verbaux et les connecteurs.

En voici quelques exemples empruntés à H. NØlke (2005 :118)

a- L'anse a, si l'on veut, la forme d'une oreille.
b- J'y vois un signe pour le moins encourageant.
c- C'est une jolie fille, si j'ose introduire ce commentaire.

Exercices d'application :

A la lumière de la théorie scapoliniste, commentez le rapport qu'entretient le locuteur avec son énoncé et son énonciation

A peine si, d'une voix durcie, elle bougonnait :

- C'est mon amie ! C'est une Française, mais c'est mon amie !
- C'est ton amie depuis des années et tu n'arrives pas à tendre la main pour comme eux : « Au revoir, madame ! » moi, si c'était devant un homme, je ne pourrais pas, mais devant une femme comme moi ! Où est le mal ? on peut quand-même faire des choses « à la française » ! naturellement pas, Dieu nous assiste, sortir sans voile, ni porter la jupe courte et se montrer nue devant tous, mais dire bonjour comme elles, s'asseoir comme elles sur une chaise, pourquoi pas ? Dieu nous a crées aussi, non ?....

A. Djebar, L'amour La fantasia, p. 34

Tentative de distinction entre polyphonie, dialogisme et diaphonie : l'approche de Constantin de Hugues entre théorie et pratique

Rappel de distinction

Dans cette dernière partie du cours, nous nous intéresserons aux jeux polyphoniques utilisés dans la chanson contestataire du *Hirak* (traduit littéralement par mouvement), celui-ci renvoie aux mouvements de contestation qu'a connus l'Algérie contre le 5ème mandat du Président qui était à la tête du pays durant 20 ans. Il est essentiel de préciser que ce terme a été choisi, à la différence des autres pays arabes où l'on parle de révolution, pour afficher une opposition contre un pouvoir qui puise sa légitimité dans le fait d'être le père fondateur de la révolution de libération contre l'occupation française, à savoir le FLN (front de Libération Nationale).

Dans ce contexte d'instabilité politique, le peuple et plus particulièrement les jeunes algériens ont décidé d'exprimer leur mécontentement à travers un mise en discours (slogans et chansons) recourant aux jeux subtils et créatifs de langue, témoignant ainsi d'une très haute performance.

Nous nous contentons, dans cette étude, de nous intéresser aux différents discours convoqués, aux multiples voix et ponts de vue présents dans les chansons. Cette forme de dénonciation qui met en scène un peule qui, longtemps pris en otage, réclame sa libération.

Les approches traitant de la pluralité des voix et des points de vue trouvent leur origine dans les travaux de M. Bakhtine, celui-ci affirme que *« L'expression d'un énoncé est toujours, à des degrés plus ou moins grand, une réponse ; autrement dit : elle manifeste non seulement son propre rapport*

à l'objet de l'énoncé, mais aussi le rapport du locuteur aux énoncés d'autrui. » (M. Bakhtine cité J. Bres, 2005, p.09)

Ainsi affirme-t-il que tout discours est traversé par des discours antérieurs (l'interdiscursivité), ou anticipe le discours de son interlocuteur (interlocutivité). Il qualifie ces deux aspects du discours par le terme de « dialogique » qui serait une forme de dialogue interne réalisé par un seul sujet parlant et s'opposerait, par là, au dialogal qui supposerait l'échange entre plusieurs participants.

Quant au terme de « polyphonie », il a été réservé au discours littéraire, et plus particulièrement à la pluralité de voix non hiérarchisées qui caractérise le roman de Dostoïevski. Ayant aux accès aux travaux de Bakhtine à travers leurs traductions, les linguistes francophones et européens n'ont gardé que l'un ou l'autre des deux termes. D'un côté, O. Ducrot et les scapoliniste sont retenu le terme polyphonie », alors que la praxématique parle de « dialogisme ».

J. Bres, dans un article publié en 2005 dans les actes de colloque de Cerisy, développe son positionnement terminologique en précisant que :

Suite à une première analyse des chansons constituant notre corpus, nous avons constaté que la pluralité de voix et/ou de points de vue se manifeste dans celles-ci par des phénomènes très variés. Un fait qui nous a poussée à revenir sur notre orientation de départ, à savoir l'étude exclusive des phénomènes polyphoniques au dépens du dialogisme. Pour ce faire, une distinction entre les deux phénomènes s'impose. Pour y parvenir, nous nous référerons principalement à Hugues Constantin de Chanay car sa classification nous a semblé plus pertinente et plus appropriée à notre étude.

Cet auteur précise, dans un premier temps, que dialogisme et polyphonie désignent :

Avant tout la pluralité des instances énonciatives qui n'implique pas celle des participants. Un même participant peut se démultiplier en plusieurs instances énonciatives, et faire entendre des discours qu'il ne ratifie pas forcément, mais par rapport auxquels il prend position ou simplement se faire l'écho de discours qu'il se donne comme n'ayant pas lui-même initialement émis.

C'est le cas par exemple du discours rapporté, un exemple emblématique du dialogisme où un locuteur au moment de l'énonciation T0 intègre dans son discours celui d'un autre locuteur) l'instant L0-n, un discours qu'il avait dit, aurait pu le dire, ou au contraire allait le dire. Le locuteur principal délègue la responsabilité énonciative. Cette délégation énonciative met en scène un locuteur dominat qui contrôle le discours enchâssé de l'autre.

Autrement dit, le locuteur L0 se désengage de la responsabilité énonciative sans pour autant perdre son contrôle sur ce discours, il se l'approprie en le rapportant à sa manière, et de l'autre, il le désamorce illocutoirement en désactivant sa force illocutoire dont il était porteur au moment T0-/+n. En revanche dans le cas de la polyphonie, le locuteur assume la responsabilité du dire, c'est lui seul qui est à l'origine du discours proféré, il met en scène plusieurs points de vue (désormais *pdv*) qu'il hiérarchise à partir des instructions que donnent, entre autres, les connecteurs, ceux-ci servent à orienter l'argumentation de l'énonciateur pour ratifier ou refuser les *pdv* explicités, ou construits par présupposition ou inférence.

C'est dans cette perspective que H. Constantin de Chanay souligne l'importance d'autres facteurs qui pourraient départager les deux notions souvent confondues : il s'agit de la nature des unités sur lesquelles s'appuie la

pluralité des voix. Le dialogisme est fondé sur les unités bi-faces (contenu et expression), c'est-à-dire une pluralité de discours mis en relation. La convocation des discours d'autrui peut aller de la reprise littérale comme c'est le cas du discours rapporté à la simple évocation de la pensée qui a pu avoir été tenu, c'est le discours libre (effectivement émis) ou le discours fictif qui aurait pu avoir eu lieu.

La polyphonie, quant à elle, résulte d'un cheminement sémantico-argumentatif créé dans « un univers de signifiés propositionnels » selon l'expression de H. Constantin de Chanay. Certes elle part d'un premier niveau d'unité linguistique dotée d'un signifiant et d'un signifié, mais elle exerce une transformation de ce dernier pour en créer une pluralité de *pdv* que le locuteur responsable de son énonciation ratifie ou au contraire détruit.

Le troisième critère élaboré concerne la simultanéité ou la succession des strates énonciatives. D'un côté, le dialogisme se présente comme la reprise d'un autre discours antérieurement émis ou imaginé (relation rétrospective), ou l'anticipation d'un discours qui pourrait avoir lieu à sa suite (relation prospective).de l'autre, la polyphonie renvoie à une pluralité de voix activées simultanément à l'image d'une polyphonie musicale.

A la fin de son étude, H. Constantin de Chanay reprend un concept étudié par E. Roulet et l'école de Genève, pour aborder un phénomène qui est à l'intersection du dialogisme et de la polyphonie. Il s'agit de la « diaphonie » comme étant la reprise des propos de l'interlocuteur s'accompagnant d'une réinterprétation visant à négocier les pdvs entre locuteur et interlocuteur.

Application des trois notions dégagées : dialogisme, polyphonie, diaphonie

Dans cette seconde partie, nous tenterons d'analyser les phénomènes abordés ci-dessus : dialogisme, polyphonie et diaphonie. Nous soulignerons plus particulièrement l'impact que joue le choix du code (langue française ou arabe algérien sur le positionnement mis en scène. Nous commencerons par une série d'exemples tirés de la chanson « Liberté de Soolking » :

« (il) Paraît que le pouvoir s'achète »

Dans cet extrait, le locuteur recourt à un dédoublement énonciatif où le locuteur part d'une énonciation modalisée à l'aide de « Paraît que » qui lui permet de se distancier par rapport à une idée répandue « le pouvoir s'achète ». La source de celle-ci n'est pas explicitée ; elle n'est certes pas identifié mais identifiable. D'ailleurs, elle sera déterminée vers la fin de la chanson, quand le locuteur devient la voix plurielle du peuple qui s'exprime en une seule voix en langue arabe :

« W ḥnahoma l'ibtila', ah yaḥoukouma, w nnarhadi ma tetfach

(Traduction : nous sommes la sentence divine, oh gouvernement, et ce feu de la révolté ne s'éteindra pas)

Ya llihsebtukullech yetba3, dirtoulousouma. El-bahdja ma titba3ech. »

(Traduction : vous qui pensiez que tout se vendait et vous lui aviez mis un prix. L'Algérie ne s'achète pas ».

Comme nous pouvons le constater, le locuteur dénonce le comportement corrompu du gouvernement de l'époque, et à travers lui tous les représentants du pouvoir et tous ceux qui soutenaient le régime en place et à leur tête le président « déchu ». Il les interpelle et leur adresse sa parole comme le destinataire principal de son message. Dans ce deuxième fragment, le locuteur fait écho à un discours que son destinataire avait dit ou aurait pu tenir, et ce en s'appuyant sur des actions qui confortent cette opinion.

Dans la chanson de Soolking, la dénonciation continue, il fait référence explicitement ou implicitement aux discours réellement tenus ou fictivement construit :

« Si faux, vos discours sont si faux

Ils ont cru qu'on était mort, ils ont dit "bon débarras"
Ils ont cru qu'on avait peur de ce passé tout noir
Il n'y a plus personne, que des photos, des mensonges »

A la 1ère ligne de cet exemple, le locuteur discrédite tous les discours que son interlocuteur aurait pu dire, assume la responsabilité énonciative de les considérer comme faux. Ce jugement est réitéré dans la diégèse de la 4ème ligne. Nous assistons ainsi à, d'un côté, un désamorçage illocutoire où l'interlocuteur ne peut même pas négocier ce jugement ; et de l'autre, il inscrit

ces discours dans un monde inanimé, irréel où il n'y a que des « fantômes » et des fabulations !

A la 2ème et 3ème lignes, « ils ont cru qu'on était morts….Ils ont cru qu'on avait peur », le locuteur rapporte le contenu (le signifié) des discours antérieurement émis par la source dénoncée, il n'a pas repris ce qui était réellement proféré, mais il n'a gardé que ce qui pourrait les incriminer davantage : la joie que procure la mort des personnes qu'ils sont censés protéger, et le fait de réussir à les terroriser d'un éventuel retour de la décennie noire. Quant à la seconde partie contenant du discours rapporté direct « ils ont dit : bon débarras ». Même si ce discours n'a pas été tenu (au moins pas dans ces mots), le locuteur lui donne une empreinte réelle et l'attribue au pouvoir dénoncé.

Pour rétorquer à ceci, le locuteur enchaîne dans une relation d'interaction verbale imaginaire :

« La liberté, la liberté, la liberté
Nous, ça nous fait pas peur »

Dans cet énoncé, le locuteur met en scène un énonciateur E1 qui assume un point de vue affirmatif « ça nous fait peur » qui s'oppose à un autre énonciateur point de vue négatif « ça ne nous fait pas peur » auquel il s'identifie. A cela s'ajoute l'emploi du pronom tonique « nous » qui s'oppose forcément à « vous ». Cette dichotomie de points de vue pourrait s'interpréter comme suit :

Nous le peuple, nous n'avons pas peur de nous battre pour préserver notre liberté ; contrairement à vous, politiciens, qui avez peur de vous libérer d'une dépendance à des « forces obscures qui vous obligent à prendre des décisions sous la contrainte …. »

Comme nous le savons, la négation est l'exemple emblématique de la polyphonie : le *pdv* affirmatif ne correspond nullement à une expression explicite dans l'énoncé, mais s'inscrit dans la présupposition que dicte la forme négative de la langue et affirme le contexte énonciatif dans lequel elle s'actualise. En revanche, d'autres procédés linguistiques et pragmatiques concrétisent également les jeux polyphoniques, nous en citons l'implicite, les inférences et les connecteurs qui argumentent une co-énonciation convergente ou divergente entre le dit et le non-dit.

« Liberté, c'est tout c'qui nous reste.
Si le scénario se répète
On sera acteurs de la paix »

Dans le premier énoncé de ce segment, le locuteur met en scène un énonciateur qui soutient le pdv suivant : « on nous a tout confisqué », duquel il se distingue pour soutenir un autre pdv néanmoins convergent « liberté, c'est tout c'qui nous reste ». Il représente ainsi un peuple dépossédé de ses biens et ses richesses. Pour préserver ce qui lui reste, il est prêt à se battre pacifiquement et faire échouer les menaces qui guettent la révolte populaire, à savoir le retour du terrorisme et d'une nouvelle « décennie noire », ce à quoi renvoie « le scénario » :

« Si faux, vos discours sont si faux
Ouais, si faux, qu'on a fini par s'y faire
Mais c'est fini, le verre est plein »

Dans cet exemple, le connecteur « mais » présente un jeu polyphonique entre ce que laissent comprendre les arguments de l'énoncé « si faux qu'on a fini par s'y faire » qui conduisent à une conclusion qu'on pourrait paraphraser ainsi : « on est découragé par ce manque de sincérité de la part des décideurs et qu'on est devenu démissionnaire, destinataires passifs d'une autorité déconnectée de la réalité », et un contre-argument post-posé plus fort auquel adhère le locuteur « c'est fini, le verre est plein », un pdv annonçant le point de non-retour vers un vouloir et un pouvoir de changement.

Nous terminerons l'analyse de la chanson de Soolking par un exemple de diaphonie :

« Excuse-moi d'exister, excuse mes sentiments
Et si j'dis que j'suis heureux avec toi, je mens »

Le locuteur procède à une auto-anticipation de son propre discours pour créer une scission entre un discours qui pourrait faire plaisir à son interlocuteur « je suis heureux avec toi » mais qu'il n'assume pas, et un discours non proféré mais assumé « je ne suis pas heureux avec toi », la remise en cause du premier *pdv* est réalisé par le fait d'asserter que ce si discours aurait lieu, il ne

serait pas vrai et s'inscrirait, par là, dans la même logique de son interlocuteur « un univers de mensonge ».

2.2- Autres chansons du hirak

La double énonciation basée sur le double ancrage codique (français et arabe algérien), est présente dans une autre chanson « Libérer l'Algérie » publiée sur les réseaux sociaux contre le cinquième mandat du président sortant. Chantée par un groupe de jeunes (chanteurs, comédien, …), elle se veut un cri de liberté contre un pouvoir despotique « à travers une marche pacifique » :

« El-youm Echa3b ylibérer l'Algérie, libérer(ez) l'Algérie. Libérez l'Algérie ! »

(Traduction : Aujourd'hui, le peuple va libérer l'Algérie, Libérez l'Algérie)

Cet exemple présente un double discours enchevêtré où l'énonciation enchâssante est réalisée en arabe algérien et qui asserte la volonté et le pouvoir du peuple, déterminé aujourd'hui, à libérer sa patrie. Dans ce même message se faufile une autre énonciation, cette fois-ci en français, où l'on s'adresse au système (terme algérien pour désigner un pouvoir oligarchique bien enraciné dont la légitimité est remise en cause) pour lui demander de libérer un peuple, et plus particulièrement ses jeunes privés des droits fondamentaux (droit à une instruction de qualité, et une santé saine et performante. Le passage de l'acte illocutoire directif (la demande de liberté) à l'acte assertif (asserter vouloir et pouvoir le faire) est conforté par les images

qui font défiler des jeunes aux mains ligotées et bouches scotchées à des menottes cassées et des bouches libérées (liberté d'expression et liberté d'action conquises et données !).

Dans une chanson intitulée « La casa del Mouradia », nous assistons à un détournement dialogique du titre d'une série espagnole « « La Casa de Papel » (Traduite : la maison de papier). Cette série raconte l'histoire d'un groupe de malfaiteurs qui font une prise d'otage dans la Maison de monnaie et à leur tête un génie qui réussit à manipuler la police pour mettre en place son stratagème de vol. En voici un extrait qui convoque la série à travers une transformation du signifiant, un contenu usant de la narration sous forme d'épisodes (un clin d'œil à la série », et une histoire qui manipule un peuple en le faisant croire à un plan de sauvetage après la décennie noire :

« Dans le premier (épisode), on dit « c'est passé ». On nous a eus sous prétexte de la décennie.

Le deuxième, l'histoire s'est dessinée : La Casa Del Mouradia
Au troisième, le pays s'est affaibli à cause des intérêts personnels
Au quatrième, la poupée est morte et l'affaire est toujours d'actualité
Et le cinquième suit, ça se passe entre eux, tout est préparé entre eux »

Au terme de cette analyse qui vise principalement à mettre en exergue les différents procédés linguistiques mis en œuvre dans les chansons de contestation publiées sur les réseaux sociaux, au jeu dialogique mis en œuvre, nous retiendrons que la pluralité de voix et de points de vue s'est inscrite dans

un niveau macro discursif interactionnel où les locuteurs chantent la voix d'un peuple « pris en otage » qui proclame sa liberté : dialogisme et polyphonie ont traversé toutes les chansons.

La pluralité a usé des discours proférés ou imaginés, des points de vue (explicités ou implicite), d'une langue-code porteuse d'un message distanciant le locuteur de son interlocuteur.

Comme nous avons pu le constater le thème de la liberté est omniprésent dans toutes les chansons, et ce à travers les cris des jeunes dont le désespoir les poussent à préférer mourir en « harga »(en mer) que mourir de la « hougra » dans leur propre patrie. La libération dont ils seront les acteurs pacifiques, est digne de ce pays et son histoire car la décennie noire leur a enseigné comment ne pas tomber dans l'intégrisme et l'extrémisme

Dans une recherche ultérieure, il serait judicieux de prendre en compte la pluri-sémioticité utilisée dans les vidéos, qui vient accentuer ce jeu dialogique (l'iconique et le plastique ainsi que la scénographie).

Les jeux polyphoniques et l'ironie selon J. Bres

Rappel du dialogisme bresien

Pour J. Bres (2010), l'ironie est principalement un fait dialogique, elle se base sur l'interaction implicite entre un discours citant et un discours cité. Ce fait dialogique est certes essentiel, mais il ne suffit pas à lui seul de constituer un discours ironique. Pour qu'on puisse parler d'ironie, J. Bres (2010 : 699-703) énumère trois éléments qui font la spécificité de l'ironie : l'interaction implicite, la discordance et le jeu énonciatif.

Pour expliquer l'importance de chaque élément, il procède à la métaphore du cocktail où chaque composant est nécessaire pour sa réussite, l'absence de l'un ferait de lui une boisson de mauvais goût. Ainsi la réussite et l'efficacité du discours ironique doit impérativement respecter les trois critères. Premièrement, le recours au discours de l'autre (interlocuteur ou un tiers) doit se faire de façon implicite, c'est-à-dire le repérage de l'énoncé enchâssé avec tous ses éléments (locuteur, énonciateur, énoncé, énonciataire,…) dans l'énonciation enchâssante (ayant également ses propres paramètres : locuteur, énonciateur, énoncé, énonciataire,…) doit se faire à partir de marques discrètes (guillemets, changement de ton,…). L'explicitation du rapport entre les deux types d'énonciations ôterait au discours son caractère ironique. Deuxièmement, l'ironie provient de cette discordance entre le texte et son cotexte ou contexte : une discordance qui vient ébranler la validité et le sérieux apparents. Autrement dit, si le co(n)texte est en contradiction (opposition ou une simple divergence) avec le sens premier du texte, cela veut dire, selon la loi de non-contradiction, que celui-ci veut faire entendre autre chose que ce que l'on a compris. Quant au jeu énonciatif, il consiste à démêler le discours enchâssé, objet de l'ironie dont l'énonciateur enchâssant se distancie. L'échec dans le repérage des marques de ce jeu serait un échec de l'acte ironique. Si le locuteur qui fait semblant est pris au sérieux, toute la communication est vouée à l'échec car le discours ironique anti-raciste peut être compris comme un discours raciste, le blâme déguisé pour une louange, la critique pour un encouragement,…

Analyse du jeu dialogique et de l'ironie dans quelques caricatures sur La pandémie Covid-19

Caricature N°1 : parue le 04/04/2020[1]

Cette première caricature porte un grand titre en haut et en lettres capitales: « CORONAVIRUS : TEBBOUNE LIBERE 5000 PRISONNIERS ». Le titre est écrit en blanc sur un fond noir. Au premier plan, est représenté le président Tebboune, muni d'un masque, qui ouvre la porte d'une prison où les prisonniers apparaissent, en arrière-plan, entassés dans un espace obscur sans les moindres mesures de prévention contre le coronavirus, ni de distanciation physique. A la droite du président, figure un petit chat portant lui aussi un masque et regardant les détenus. Une bulle, au centre de l'image, apporte la nouvelle du présidant : « **OUST !** ALLEZ VOUS ENFERMER CHEZ VOUS ! »

Cette caricature offre plusieurs niveaux de lecture ironique. Le premier concerne la discordance entre l'acte rapporté dans le titre « TEBBOUNE LIBERE 5000 PRISONNIERS » et la réplique du Président Tebboune lui-

1 https://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-04-avril-2020

même « **OUST !** ALLEZ VOUS ENFERMER CHEZ VOUS ! » où l'on constate le rapport d'un acte assertif consistant à libérer les détenus que contredit un acte directif demandant aux détenus de s'enfermer chez eux sur un ton autoritaire que l'on peut considérer comme une forme de privation de liberté discursive. La discordance émane du fait que les deux actes sont attribués par le caricaturiste à la même instance énonciative identifiable linguistiquement dans le titre et iconiquement par la bulle ainsi que l'index du président qui indique la voie à prendre, à savoir « CHEZ VOUS ». Cette privation de liberté, malgré l'annulation de la peine de prison, est accentuée par la formule directive qu'utilise le locuteur de la bulle, elle-même intensifiée par ce « **OUST !** » en grand caractères gras.

Au deuxième niveau, le personnage principal et le chat qui l'accompagne sont munis, tous les deux d'un masque protecteur, et jouissent d'un espace entier à eux seuls, ce qui contredit la situation dans laquelle se trouvent les prisonniers : une cellule qui fourmille de détenus - le dessin donne d'ailleurs l'impression qu'il s'agit de fourmis entassés dans une fourmilière, sans aucune protection, ni masque ni distanciation. Le chat, au côté droit de Tebboune, pourrait être interprété en tant que l'animal de compagnie du président qui jouit d'un luxe, à savoir le port d'un masque en temps de son pénurie dans le pays, au moment où ces détenus en sont privés ; comme il pourrait représenter le directeur de la prison, autorité insignifiante devant l'autorité suprême de Tebboune. Une scène qui dénonce avec une touche d'humour les conditions de détention dont souffrent les prisonniers, surtout durant cette crise sanitaire.

Un dernier niveau de lecture-interprétation dans le message ironique de Dilem transparait dans le jeu des couleurs et des ombres/lumière. En effet, d'un côté

nous pouvons constater qu'il existe une partie obscure en haut de la caricature dans laquelle apparait le titre écrit en blanc, couleur symbolisant la liberté puisque le titre annonce la bonne nouvelle de libération des prisonniers en raison du coronavirus. De l'autre côté, nous remarquons que l'arrivée de Tebboune a manifestement éclairé le lieu obscur, à savoir la prison. Le dégradé du noir et blanc explique cette lumière d'espoir que voient arriver les prisonniers perplexes (présence d'un point exclamatif) dans l'obscurité de leur cellule. Mais l'ironie de leur sort contraste ce brin d'espoir et de lumière avec ce ton directif du président.

Grâce à la plurisémioticité (le linguistique et l'iconique), la caricature condense le ton ironique et offre plusieurs messages moqueurs les uns plus subtils que les autres, mais qui convergent pour disqualifier la cible.

Caricature N°2 : parue le 14/04/2020[2]

2 https://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-14-avril-2020

Dans cette deuxième caricature, c'est le président Tebboune et à travers lui tout le politique qui est critiqué dans sa gestion de la crise. Le titre annone que le président « se rend dans les hôpitaux qui traitent des malades du coronavirus » mais le dessin montre la morgue : cette synonymie contextuelle entre hôpital et morgue chuchote une réalité amère quant aux malades du coronavirus en Algérie où hospitalisation rime avec décès. En effet, de nombreux malades admis à l'hôpital en sortent morts. Ceci nous amène au deuxième niveau de lecture : il concerne l'énoncé du personnel de santé « Il a été froidement accueilli ». Le caricaturiste a eu recours ici à un jeu de mots. L'adverbe « froidement » permet, avec son sens propre et son sens figuré, deux lectures qui se superposent et où l'une justifie l'autre : le sens littéral veut dire qu'il n'était pas le bienvenu et donc l'accueil n'était pas chaleureux ; et le sens dérivé signifie que les malades qu'il était censé visiter sont morts et il n'a eu le droit qu'à l'accueil des cadavres dont la froideur transmet la réponse qu'ils auraient pu lui dire.

Au premier niveau, une ironie du sort où le malade du Covid-19 finit par trouver la mort à l'endroit qui est censé lui apporter secours et guérison. Au deuxième niveau, la polysémie du mot « froidement » permet de faire de l'accueil froid une critique de l'arrivée du politique qui arrive toujours après la catastrophe et donc ne peut doublement qu'être reçu froidement.

Caricature N°3 : parue le 26/03/2020[3]

La troisième caricature porte en haut le titre : « Coronavirus : Grâce au confinement, la situation est totalement maîtrisée dans les hôpitaux ». Elle montre, au premier plan, un représentant du personnel médical commentant la situation dans une bulle : « C'est les maternités qui vont être dépassées dans 9 mois ». L'arrière-plan est divisé en deux, d'un côté nous voyons l'hôpital, paisible et calme ; de l'autre côté, la ville, avec beaucoup d'agitation et de vacarme.

Le dialogue entre le titre et la bulle du personnel de santé offre une lecture humoristique explicite où les parents désœuvrés, à cause du confinement et le dysfonctionnement du télétravail, vont s'occuper à produire des enfants, et les maternités seront dépassées par le nombre de naissances prévues neuf mois après le début du confinement. Un petit nuage, au-dessus de la ville, symbolise dans la culture algérienne l'abondance ; nous pouvons donc lire qu'il s'agit d'une abondance dans les naissances qui se voit à l'horizon.

Au deuxième degré, une lecture ironique implicite que nous offre le titre grâce à un jeu dialogique avec la fameuse phrase du président au début de la

3 https://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-26-mars-2020

pandémie et l'imposition du confinement « La situation est totalement maîtrisée » : un titre écrit en blanc sur un fond noir qui simule, dans une ambiance de peur et de psychose générales, une confiance et une sérénité disproportionnelles par rapport à une situation inquiétante au niveau mondial, même dans les pays dont les systèmes de santé sont nettement plus performants. Une vérité que confirme la situation dramatique des hôpitaux quatre mois après le début de la crise en Algérie. Cette reprise discrète du discours du président sans que le caricaturiste n'en assume pleinement la responsabilité constitue une forme de diaphonie selon la classification de H. Constantin de Chenay (2005), c'est cette distanciation dissimulée qui rend l'ironie plus poignante. Sa cible n'est pas identifiée, mais identifiable par tous les destinataires qui partagent une mémoire interdiscursive commune du fait de vivre dans le même contexte.

Dans cette caricature, comme la précédente, l'ironie du second niveau de lecture, plus subtile et plus efficace, se superpose au premier niveau qui relève davantage de l'humour ; l'un moqueur et mordant, l'autre plaisant et drôle.

Mode d'évaluation : contrôle continu et examen sur table

Interrogation

1- Qu'est-ce qui différencie le dialogisme de la polyphonie selon Bakhtine
……
……
……
……
……
……
……

2- Dans quel cadre théorique, O. Ducrot inscrit sa théorie polyphonique ?
……
……

3- Distinguez l'interprétation sémantique de l'interprétation pragmatique
……
……
……
……
……
……
……
….

Examen

I- Dites vrai ou faux :

a- La pragmatique cognitive est une branche de la linguistique.
b- La pragmatique cognitive constitue le prolongement de la linguistique énonciative.
c- Dan Sperber est l'un des fondateurs de la linguistique intégrée.
d- Les actes du langage constituent un axe développé par la pragmatique intégrée.
e- Le sous-entendu est un sens non-littéral étroitement lié au contexte.
f- Le présupposé correspond, chez Grice, aux implicites conversationnels.
g- La présupposition est conventionnellement codée dans la langue.
h- Le dialogisme bakhtinien correspond à la double énonciation chez O. Ducrot.
i- M. Bakhtine considère la polyphonie comme un cas particulier du dialogisme.
j- Ducrot affirme que la négation est une forme polyphonique où le locuteur met en scène deux ponts de vue auxquels il ne s'identifie pas.
k- Dans l'ironie, le locuteur met en scène un point de vue absurde auquel il s'identifie.
l- La diaphonie est à la fois dialogique et polyphonique.
m- Le détournement est un discours fondé sur la manipulation d'un discours antérieur.

II- A la lumière de la théorie polyphonique, commentez les exemples ci-après :

a- « Cachir me if you can »
b- « Moi, je n'ai pas peur »
c- « Dream Land »

Examen

Dans le cadre de la théorie bakhtinienne, polyphonie et dialogisme sont deux notions distinctes. En quoi consiste cette distinction ?

1- Quelle responsabilité a été attribuée au locuteur par O. Ducrot ?
2- Pour illustrer le fonctionnement de la polyphonie, O. Ducrot a cité deux exemples. Lesquels ? Expliquez.
3- A travers un exemple personnel, expliquez ce qui différencie la phrase de l'énoncé.
4- A l'aide de la théorie polyphonique, commentez les exemples ci-après :
   d- Comme le dit une battante célèbre qui n'a jamais su mâcher ses mots : « Pour réussir, une femme doit ressembler à une jeune fille, se comporter comme une dame, penser comme un homme et travailler comme un cheval ».
   e- « Les chiens aboient, les Lee Cooper passent ». ».
   f- Enfin un sondage utile. L'institut néerlandais NWO a entrepris une étude auprès des populations laborieuses, étude dont il ressort nettement une conclusion sans appel : le travail, c'est fatigant. On s'en doutait un peu. Nous voici désormais confortés dans cette intuition majeure. »

Pierre Georges, *Le Monde*,
18octobre 1997.

Références bibliographiques:

Anscombre J. C., « Délocutivité benvenitienne, délocutivité généralisée et performativité », in *Langue fançaise*, n° 42, 1979, pp. 69-84.

Constantin de Chanay H., « Dialogisme, polyphonie, diaphonie : quelques critères de distinction », In Gragoala, 20, 2006, pp. 63-82. Sur http://halshs.archives-ouvertes.fr/00359982

Ducrot O. *Qu'est-ce que le structuralisme* ?, Ed. Seuil, Paris, 1968.

Ducrot O. et Anscombre J. C., « L'argumentation dans la langue », in *Langages*, n° 42, 1976, pp. 5-27.

Ducrot O. « Les lois du discours », in *Langue française*, n° 42, 1979, pp. 21-33.

Ducrot, *Le dire et le dit*, Les éditions de Minuit, Paris, 1984.

Bres J. et A. (sous la dir.), *Dialogisme et polyphonie*, Approches linguistiques, De boeck.duculot, Bruxelles, 2005.

Maingueneau D., *Analyser les textes de communication*, Armand Colin, 2005.

Mounin G. (sous la dir.), *Dictionnaire de la linguistique*, Quadrige-PUF, Paris, 2004 (4ème Ed.)

Paveau M.-A. et Sarfati G.-E., *Les grandes théories de la linguistique, de la grammaire comparée à la pragmatique,* Armand Colin, Paris, 2003.

Perret M., *L'énonciation en grammaire du texte*, Nathan Université, Paris, 1994.

Perrin L., « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage », *Question de communication*, 6/2004, 265-282.

Vion R., « Polyphonie énonciative et dialogisme », in Colloque international *Dialogisme : langue, discours*, Septembre 2010, Montpelier, http://recherche-montpe.3.fr/praxiling/pip.php?article264

Table des matières

Objectifs.....2

Introduction.....5

Première partie :.....6

1- Enonciation.....6

1.1- De la linguistique de la langue à la linguistique de la parole (du discours).....7

1.2- L'énonciation et l'émergence des linguistiques énonciatives.....10

1.2.1- L'œuvre de Ch. Bally : origine oubliée.....10

1.2.2- E. Benveniste et la théorie d'énonciation.....14

Exercice 1 d'application :.....23

1.3- Modalité et Modalisation.....24

1.3.1- Quelques définitions :.....25

1.3.2- Catégorisation des modalités et modalisation.....27

1.3.2.1- - la modalité d'énonciation.....29

1.3.2.2- Les modalités d'énoncé.....30

Exercices d'application :.....33

3-.....La théorie des actes de langage : origine oubliée de la pragmatique intégrée 36

Introduction.....36

3.1- John L. Austin.....37

3.2- John R. Searle.....43

3.3 La révision et la mise en cause de la notion de performativité par O. Ducrot :.....46

1.4- La pragmatique intégrée.....52

Deuxième partie :.....56

La polyphonie.....56

1- Contextualisation de la notion de « polyphonie ».....57

2- La théorie bakhtinienne.....59

2.1- Les fondements de cette théorie.....59

2.2- Application :.....61

2.3- **Lecture critique de la thèse bakhtinienne par T. Todorov :**.....63

3- La polyphonie ducrotienne :.....66

3.2- Quelques distinctions préliminaires :.....67

3.2- **Procédés polyphoniques :**.....77

4- La théorie SCAdinave de la POliphonie LINguistiquE (La ScaPoLine) :.....81

4.1- **Origine**.....82

4.2- **Les fondements de la ScaPoLine**.....83

4.3- **Exercices d'application :**.....85

4.3.1- Tentative de distinction entre polyphonie, dialogisme et diaphonie : l'approche de Constantin de Hugues entre théorie et pratique.....86

4.3.2- **Les jeux polyphoniques et l'ironie selon J. Bres**.....97

5- Mode d'évaluation : contrôle continu et examen sur table.....103

5.1- Interrogation.....103

5.2- Examen.....104

Références bibliographiques:.....106